

LA SEMAINE AFRICAINNE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4128 du Jeudi 2 Juin 2022 - 69^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 945.49.69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr


DECLARATION DES EVEQUES SUR LES PROCHAINES ELECTIONS LEGISLATIVES ET LOCALES

”Le vote est un droit”, rappellent les évêques



Les archevêques et évêques du Congo (Ph. d'arch)

(P.11)



**FIDELISEZ VOS SALAIRES
AVEC L'OFFRE CANAL+
BUSINESS**

CANALPLUSBUSINESS-AFRIQUE.COM

DECISION DE JUSTICE

**Affaire Abbé
Alain Loemba
Makosso
contre
Silla Autin
Guillard**
(P.19)

EDITORIAL

Public-privé

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

**Faire du Congo
une véritable
terre
d'opportunités**
(P.3)

INSECURITE

**La violence
à l'école,
une bombe à
retardement**
(P.5)

SOCIETE UBIPHARM-CONGO
Société Anonyme au Capital de 950.000.000 F.CFA
Siège Social: Zone Industrielle de M'PILA BP 1118
BRAZZA VILLE
RCCM CGIBZV / 06 B 34

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Mardi 07 juin 2022 à 9 h 30 mn, dans la salle de conférence de PEFACO Hôtel Maya-Maya, Aéroport International de Brazzaville, Boulevard Denis Sassou Nguesso à Brazzaville (République du Congo), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

- Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société durant l'exercice 2021;
- Présentation du rapport général du Commissaire aux comptes sur les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021 et sur la tenue des registres de transferts de titres;
- Présentation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles 432; 438 à 448 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE;
- Approbation des états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021; Quitus aux Administrateurs;
- Affectation du résultat de l'exercice 2021;
- Renouvellement du mandat de quatre (4) Administrateurs;
- Non renouvellement du mandat d'un (1) Administrateur;
- Nomination de deux (2) nouveaux Administrateurs;
- Ratification de la cooptation d'un (1) nouvel Administrateur;
- Fixation du montant des indemnités de fonction à allouer aux Administrateurs;
- Pouvoirs en vue des formalités.

L'accès à la réunion est ouvert à tous les actionnaires de la société. Ceux qui seraient empêchés peuvent se faire représenter par un mandataire de leur choix.

Les documents prescrits par la loi sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société à Brazzaville (REPUBLIQUE DU CONGO) pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Programme des Nations Unies pour le développement

ANNONCE RELATIVE A LA PUBLICATION DES AVIS DES APPELS D'OFFRES DE FOURNITURE DE BIENS ET SERVICES AU PNUD

Le Bureau de la Représentation du Programme des Nations pour le Développement (PNUD) en République du Congo lance la publication des appels d'offres ci-dessous :

Document de sollicitation	Event ID	Date limite de transmission des offres
N° RFQ 32/05/2022 pour la sélection d'entreprises chargées des travaux de construction de neuf (09) porcheres dans le cadre du projet d'appui au relèvement des activités des petits acteurs socio-économiques post-COVID 19	0000012548	05/06/2022
N° RFQ/31/05/2022 pour la sélection d'entreprises chargées des travaux de construction de sept (07) porcheres, dans le cadre du projet d'appui au relèvement des activités des petits acteurs socio-économiques post-COVID 19	0000012545	05/06/2022

Les propositions doivent être transmises en ligne en cliquant sur le lien <https://etendering.partneragencies.org> ou déposées dans la boîte à urne installée à la guérite au plus tard le 5 juin 2022 à 17H30.

Veillez noter que toute demande de clarification devra se faire par écrit à l'adresse procurement.cg@undp.org

Brazzaville, le 23 mai 2022

Seynabou DIAW BA
Représentante Résidente Adjointe

Maître Léole Marcelle KOMBO Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire, République du Congo

SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CONGO, en sigle «A.M.C.»

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Entreprise régie par le Code des Assurances
Au capital de F. CFA 5 000 000 000 (capital libéré: F. CFA 3 750 000 000)
Siège social: Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Brazzaville, République du Congo
RCCM: CG-BZV-01-2021-B14-00070

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 12 Mai 2022, enregistré à Brazzaville, aux domaines et timbres à la même date, sous le folio 087/18 N01929, les actionnaires ont décidé, entre autres, de changer l'actuelle dénomination sociale.

En conséquence, la dénomination de la société est désormais: AMC Assurances SA.

Dépôt légal: Le procès-verbal a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 18 Mai 2022, sous le dépôt n°CC-BZV-01-2022-D-00188 et mention modificative a été portée au RCCM, à la même date, sous le numéro CG-BZV-01-2022-M-04999.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO

ALL STAPPE FOOD «ASTAFOOD»

Société anonyme avec Conseil d'administration
Au capital de 10.000.000 de francs CFA
Siège social: Immeuble Eric Junior, près de la Tour Mayombe
B.P.: 4643, Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2021-B14-02380

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale à caractère mixte en date, au Kansas (Etats-Unis d'Amérique), du 8 novembre 2021, reçu au rang des minutes de Maître Noël MOUNTOU, Notaire à Pointe-Noire, le 12 avril 2022, sous le répertoire n° 195/MN/022, et enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 10 mai 2022, sous le n°04153, folio 087/10, l'Actionnaire unique de la société a notamment décidé, à titre extraordinaire:

- de refondre les statuts de la société, suite à la réunion de la totalité des actions de la société entre les mains d'un seul actionnaire;
- d'adopter les statuts de la société refondus.

Dépôt dudit procès-verbal et des statuts refondus a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 24 mai 2022, respectivement sous les numéros CG-PNR-01-2022-D-00294 et CG-PNR-01-2022-D-00295.

L'inscription modificative de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été constatée sous le numéro CG-PNR-01-2022-M-00596.

Pour avis,

Le Conseil d'administration

Maître Léole Marcelle KOMBO Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE RIMA

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 18 Mai 2022, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres à la même date, sous le folio 097/1 N00482, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: RIMA;
Forme: Société à Responsabilité Limitée;

Capital: Quatre-vingt millions (80 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de huit cent mille (800 000);

Siège social: 29, Rue Mangoungou, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo;

Objet: La société a pour objet, en République du Congo:

- Gestion des métiers de la distribution, des bases de données et de la maladie; Développement d'application métier; Traitement de données, Hébergement, activités connexes.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;

Gérant: Madame MATEMBILI LONGONGO Grâce Bénédicte.

RCCM: CG-PNR-01-2022-B12-00117 du 23 Mai 2022.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO

OFFRE D'EMPLOIS – AMBASSADE DES ETATS-UNIS A BRAZZAVILLE

L'Ambassade des Etats Unis à Brazzaville lance une campagne de recrutement ouverte du 25 mai au 08 juin 2022, pour les postes suivants:

1. Grounds Keeper Supervisor (Superviseur Jardiniers et Agents d'Entretien)
2. Cashier (Caissier)
3. Electrical Technician (Electricien)

EXIGENCES DES POSTES & COMMENT POSTULER: Merci de bien vouloir visiter le site web:

<https://erajobs.state.gov/dosera/cog/vacancysearch/searchVacancies.hms>
(Copiez ce lien et collez-le dans votre navigateur Google Chrome ou Microsoft Edge).

NB:

- La mission américaine à Brazzaville apprécie une main-d'œuvre d'origines, de cultures et de points de vue différents. Nous nous efforçons de créer un environnement accueillant pour tous et nous invitons les candidats de divers horizons à postuler.

- Seules les candidatures soumises par voie électronique seront traitées.

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Faire du Congo une véritable terre d'opportunités

Brazzaville a abrité du 30 au 31 mai 2022 le 1^{er} Forum sur le partenariat public-privé. Les travaux ont été ouverts par Anatole Collinet Makosso, Premier ministre, en présence des membres du Gouvernement dont le ministre d'Etat Pierre Oba, ministre des Mines et de la géologie, et Denis Christel Sassou-Nguesso, ministre de la Coopération internationale et de la promotion du partenariat public-privé.

Organisé par le ministère de la Coopération internationale et de la promotion du partenariat public-privé, cet espace d'échanges a regroupé les entreprises et les hommes affaires de divers horizons. Il a permis de mettre sous les orbites les opportunités d'investissement dont regorgent le Congo. Les partenariats public-privé devront jouer un rôle prépondérant pour combler une partie du gap de financement du Plan national de développement (PND) 2022-2026 qui se décline en six axes prioritaires: le développement de l'agriculture au sens large, le développement industriel; le développement des zones économiques spéciales; le développement du tourisme; le développement de l'économie numérique; la promotion immobilière.

Dans son intervention, Denis Christel Sassou-Nguesso a fait savoir que le Gouvernement a décidé de faire du partenariat public-privé un mode de financement de projets. « Cette grande et ambitieuse décision a été prise pour plusieurs raisons, mais nous pouvons principalement en retenir trois: la première est qu'il est un mode de financement innovant qui représente une alternative à l'endettement public; la deuxième est qu'il favorise non seulement la création

des richesses et des emplois directs et indirects, mais aussi l'acquisition des expertises nécessaires à notre développement et la troisième raison est qu'il constitue un accélérateur de la diversification économique qui, ne



Les ambassadeurs et les chefs de missions diplomatiques accrédités au Congo

l'oublions pas, est l'un des objectifs majeurs de notre Gouvernement. Les partenariats public-privé constituent un dispositif précis qui doit obéir à un certain nombre de prérequis importants si nous voulons qu'il soient efficaces et le premier d'entre eux est la réforme des dispositifs contenus dans l'amélioration du climat des affaires dans notre pays», a-t-il déclaré. Le Premier ministre, appréciant le mode de financement, a dit que dans de nombreux pays, l'Etat a connu de contreperformances dans la ges-



Le ministre d'Etat Pierre Oba, Denis Christel Sassou-Nguesso et Mensah Sassou-Nguesso à l'ouverture du Forum.



tion des unités de production des biens et des services. « Au Congo où la plupart des secteurs d'activités ont été tous libéralisés, l'environnement légal et réglementaire se prête parfaitement à ce mode de financement que le Gouvernement a d'ailleurs choisi pour en faire la principale source de financement de son PND 2022-2026 avec pour ambition de diversifier l'économie congolaise», a-t-il expliqué.

Pour relever les défis qui vont se présenter dans la réalisation de cette ambi-

on, a poursuivi le Chef du Gouvernement, d'importants moyens financiers, techniques, managériaux doivent être mobilisés. « La contribution des partenaires nationaux et étrangers du secteur privé est indispensable. Le cadre légal et réglementaire s'y prêtait, on peut citer la charte des investissements. Cette charte marque aussi l'attachement du Congo aux instruments internationaux dont les différents actes uniformes de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA). Tout ce dispositif égal va être complété par la loi sur le partenariat public-privé, en vue de sécuriser les investissements. Cette loi en cours d'élaboration arrivera certainement au Parlement au cours de la session qui s'ouvrira dans les prochains jours», a précisé Anatole Collinet Makosso.

Tous ces mécanismes concourent à l'amélioration du climat des affaires, en vue de maximiser les opportunités d'attractivité du Congo.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

Editorial

Public-privé

Un premier forum célébrant la coopération public-privé vient de se tenir à Kintélé. Il a voulu rassembler les dirigeants et acteurs des divers secteurs voulant se mettre en synergie pour le développement du Congo. Le Premier ministre Anatole Collinet Makosso, le ministre de la Coopération internationale et de la promotion du partenariat public privé Kristel Denis Sassou Nguesso, ont souligné que l'heure est à la recherche « des modes de financement innovants »; à déclencher les dynamismes qui tranchent avec la politique de la sébile tendue. Voilà pour les mots.

Mais au Congo, les mots nous savons les manier. Pas plus maintenant que dans les jours passés, le développement ne se réduira à l'énoncé des seuls concepts nouveaux. Les investissements ne s'attireront qu'avec l'évolution de nos mœurs. Qui tient son cordon ne veut pas le délier au seul énoncé de la promesse des espèces sonnantes et trébuchantes futures. L'argent a horreur des bruits de bottes, des cris de rue et de la valse des figures représentatives du pays. Il prospère dans le terreau de la stabilité.

Certes, il n'a pas été dit autre chose à Kintélé pendant les deux jours du Forum. Certes, l'organisation de cet événement (événement, oui; c'est la première fois que le Congo organise une conférence de cette portée) a pris le soin de souligner les points de faiblesse et les goulots d'étranglement traditionnellement identifiés. C'est pourquoi il appelle à potentialiser les domaines qui peuvent concourir au succès des projets futurs: amélioration de l'offre d'énergie, du climat des affaires etc...

Et si le mot n'y a pas été prononcé, tout le monde a compris, au-delà des précautions de langage, que cette nouvelle dynamique qui repose sur un esprit de « gagnant-gagnant », doit se soustraire de la corruption trop largement, trop cycliquement décriée. Surtout à l'extérieur. Le changement de mentalité que cet état d'esprit appelle passe donc, surtout, par une autre manière de nous comporter face à l'argent. Le « gagnant-gagnant », tant vanté aujourd'hui (comme si les contrats passés hier se concluaient toujours ostensiblement dans un esprit de « perdants-gagnants », une poignée de mains entre faucons et dindons et un sourire en coin!), ne peut se bâtir sur les monceaux des tapis qui ont accumulé les poussières de nos compromissions à cacher.

Les acteurs d'aujourd'hui étant presque toujours les acteurs d'hier, le partenariat public privé, passé à l'opinion sous l'acronyme de PPP, induit donc une révolution des mentalités. Et ce n'est pas le moindre des succès que nous lui souhaitons. Le Congo doit s'ébrouer vigoureusement pour que toute perspective de rentrée d'argent, ne soit pas envisagée sous l'angle des « qu'est-ce que je vais m'offrir maintenant? »

Albert S. MIANZOUKOUTA

LEGISLATIVES ET LOCALES 2022

Le RDD ne sera pas en compétition

Le vice-président du Rassemblement pour la démocratie et le développement (RDD), parti situé à l'opposition, Jean Jacques Serge Yhomby Opango, a animé mercredi 25 mai dernier à Brazzaville, une conférence de presse. Il a annoncé la non-participation de son parti aux prochaines élections législatives et locales qui pointent à l'horizon. Il a invité toutes les forces vives de la nation et les partis politiques se réclamant de la gouvernance alternative de se fédérer, en vue de la construction « d'une opposition réelle, véritable et fortement responsable ».

Jean Jacques Serge Yhomby Opango a fait savoir qu'au-delà des principes démocratiques, les intimidations de tous genres et toutes les manœuvres, le RDD dit « j'ai la responsabilité de présider aux destinées, demeure déterminé à jouer la partition qui est la sienne dans le microcosme politique de notre beau pays, le

Congo. Tél a toujours été le leitmotiv de son président fondateur, Jacques Joachim Yhomby Opango », a-t-il indiqué. Pour ce faire, a-t-il poursuivi, le RDD réitère son incessante invite à toutes les forces vives de la nation et aux partis politiques se réclamant de la gouvernance alternative à se fédérer en vue de la construction d'une



Jean Jacques Serge Yhomby Opango

opposition réelle, véritable et fortement responsable.

Jean Jacques Serge Yhomby Opango relève qu'en effet, dans un contexte démocratique, un parti politique en tant qu'asso-

ciation tire fondamentalement ses ressources existentielles (organisationnelles et fonctionnelles) des cotisations statutaires de ses membres, des dons, legs et du marchandising.

« Débarrassons-nous de nos complexes mettons de côté nos égos afin de privilégier l'intérêt général car ensemble nous pouvons ! C'est donc le moment de réitérer notre appel au ressaisissement et à l'unité de la vraie opposition face à la dérive démocratique du fait d'une classe politique sclérosée qui a perdu sa boussole et ne cherche qu'à s'offrir une place dans la mangeoire nationale sans aucune vision alternative de la gestion de la chose publique », a-t-il soutenu.

Le vice-président du RDD estime qu'en dépit de tout, la volonté de concourir y est. « Certains facteurs exogènes militent à notre désistement à ce scrutin à savoir les élections législatives

et locales qui sont d'ores et déjà pipées ».

Pour le dire clairement, a-t-il souligné, le RDD se voit dans l'obligation de repenser ses ambitions. Et compte tenu de ce qui précède, le secrétariat du RDD décide de ne pas participer aux élections législatives et locales des 04 et 10 juillet 2022. Répondant à la question concernant l'accord de gouvernement signé entre le RDD et l'UDH-Yuki, il a indiqué que cet accord demeure, les deux états major travaillent ensemble pour bâtir une stratégie commune: « tous les regards sont tournés vers 2026 », a-t-il déclaré.

Pascal Azad DOKO

Jean-Claude Gakosso a réaffirmé les engagements du Congo

La communauté internationale a célébré le 25 mai dernier le 59^e anniversaire de la Journée de l'Afrique. Au Congo, le Gouvernement a rendu publique une déclaration lue par le ministre des Affaires étrangères et des Congolais de l'étranger, Jean-Claude Gakosso. Il a réaffirmé les engagements du Congo envers le Continent.

Jean-Claude Gakosso est revenu sur l'épopée de la libération de l'Afrique qui, pour lui, restera pour des temps éternels une histoire vibrante dans la légende des siècles, «une marque indélébile dans la mémoire collective africaine, un souvenir impérissable pour la lignée sans fin des générations à venir», a-t-il dit.

Pour le ministre, l'épopée de la libération du Continent figurera indiscutablement au nombre de ces événements exceptionnels que les scribes graveront dans le marbre de l'Histoire. «Elle évoquera toujours le souvenir de nos vénérables aïeux et de nos illustres Anciens. Des anciens qui ont admirablement contribué, dans le contexte qui était le leur, au rayonnement sur la scène internationale de nos jeunes Etats, à peine affranchie du joug colonial».

Il a rendu hommage à certains d'entre eux : Abbé Fulbert Youlou, «un prêtre que la providence porta à présider aux destinées de notre toute première République. En cette Journée commémorative, nos pensées, pieuses et notre connaissance, se portent naturellement vers ces illustres Pères fondateurs de notre Organisation continentale», a déclaré Jean-Claude Gakosso.

Le ministre a souhaité que cette Journée devienne le creuset où les hommes et les femmes du Continent, «où toutes les bonnes volontés et toutes les bonnes âmes, puisent l'énergie nécessaire à leur action et trouvent les ressorts indispensables à l'édification de la société globale qui prend place sous nos yeux». Cette société globale que nous entrevoyons comme le rendez-vous planétaire du donner et du recevoir. Cette société, nous la voulons prospère, généreuse, libre et démocratique dans l'ensemble des pays de notre espace», a-t-il affirmé.

Pour cela, «il nous faut abso- lument redoubler d'efforts sur l'ensemble du Continent: efforts d'imagination, d'invention et d'organisation dans tous les secteurs d'activité; efforts pour l'amélioration des conditions de travail; efforts pour une transformation qualitative des rapports sociaux-professionnels; efforts visant l'éducation permanente et l'accès du plus grand nombre aux technologies nouvelles; efforts pour la modernisation soutenue de nos villes et campagnes; efforts pour la diffusion de la culture et la vulgarisation des loisirs», a-t-il poursuivi.

Jean-Claude Gakosso a estimé que ce n'est qu'au prix d'un effort redoublé dans le travail que l'Afrique, «aujourd'hui

désertée par une partie de sa jeunesse, pourra redevenir pleinement ce qu'elle n'aurait dû jamais cesser d'être dans le cœur de chacun d'entre nous, à savoir le continent où il fait bon vivre et que jamais nous ne trahirons! Un Continent qui sublime l'amour du travail, l'égalité des chances, la solidarité, l'entraide, le partage, la cohésion des communautés économiques régionales et l'harmonie de ses peuples; un continent où chacun apprend à mieux respecter la dignité de l'autre et où par choix délibéré, des hommes et des femmes d'ascendances naturellement diverses, s'unissent solidement pour partager un même destin, dans le respect de leurs différences, dans la justice et la paix. Un Continent qui tire sa force de la diversité de ses traditions séculaires, qui tient éloigné comme la peste l'attisement de vaines rivalités entre ses communautés et qui œuvre sans cesse au rajeunissement de ses structures sociales. Un Continent totalement affranchi des superstitions moyenâgeuses et de ces croyances surannées qui perdurent encore dans nos sociétés, nourries depuis la nuit des temps par l'ignorance et les préjugés. Un Continent démocratique et écolo-compatible où chacun vive dans un environnement sain et assume pleinement son destin».

Il a affirmé que le Congo demeure constant dans ses engagements envers l'Afrique. «A la



Jean-Claude Gakosso

tête du Comité de Haut niveau de l'Union africaine sur la Libye depuis 2017, notre pays, qui bénéficie dans ce dossier du soutien renouvelé des Nations Unies, œuvre inlassablement à la tenue d'un dialogue inclusif inter-libyen qu'il considère comme l'une des conditions préalables à des élections apaisées et à la reconstruction de ce pays meurtri. Elue récemment au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, pour une période de deux (2) ans, la République du Congo va assurer, le mois prochain, la présidence de cet organe qui est l'une des clés de voûte du dispositif institutionnel de l'UA. Ce sera pour notre pays une opportunité supplémentaire de donner force et vigueur au combat pour la paix et la sécurité en Afrique, pierre angulaire de notre diplomatie».

Tout en rappelant que le Congo compte parmi les premiers pays à ratifier le traité de la Zone de libre échange continentale africaine (ZLECAF), il a indiqué que le pays s'attache désormais à donner corps à cette réforme historique, par le biais de sa Stratégie nationale décennale. «Une stratégie dont la finalité est l'augmentation substantielle de notre capacité

de production et l'amélioration de notre compétitivité économique. Mais, au-delà du Congo notre pays, il faut évidemment que l'Afrique toute entière s'engage résolument dans ce processus qui fera date dans l'Histoire».

Et de souhaiter : «Puisse la célébration de la 59^e Journée Internationale de l'Afrique constituer le ferment indissoluble de la résistance des peuples africains à toute forme de domination et d'exploitation de l'homme par l'homme! Puisse la commémoration de notre «Jour de gloire» constituer le ciment véritable de l'unité des peuples du continent et l'argile généreuse indispensable à la fraternité humaine! Puisse cette date impérissable nous engager à plus de détermination, afin que l'action publique, portée par l'ensemble des gouvernements du continent, de Dakar à Zanzibar, du Caire au Cap, de Nairobi à Moroni, apporte partout de la prospérité à nos peuples solidaires et répande aux quatre coins de notre terre sacrée le doux parfum du bonheur et de la félicité!».

Cyr Armel YABBAT NGO

PARLEMENT

Anatole Collinet Makosso promet de mettre un terme aux coupures d'électricité et aux pénuries d'eau

Les conférences des présidents des deux chambres du Parlement se sont tenues, le 27 mai 2022, dans la salle de banquets du Palais des congrès, à Brazzaville. Pour préparer l'ordre du jour des sessions ordinaires qui s'ouvrent le 2 Juillet prochain. Au total, 22 affaires seront examinées par les députés et 19 affaires par les sénateurs dont la principale affaire est le projet de loi de finances rectificatif. C'est Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale qui a présidé la conférence des présidents du côté de la chambre basse et Pierre Ngolo, pour le Sénat, en présence de Pierre Mabilia, ministre d'Etat, chargé des relations avec le Parlement.

Du côté de l'Assemblée nationale, c'est la dernière conférence des présidents de la 14^e législature. Isidore Mvouba a félicité le Gouvernement pour son action dans la résolution de nombreux problèmes rencontrés par les citoyens. Il a dit la satisfaction des députés de leur collaboration avec le Gouvernement. «La représentation nationale ne peut que vous encourager dans la voie et l'exécution des tâches liées au PND. J'espère que vous agirez encore et encore avec plus de détermination, de volonté et de

courage», a déclaré le président de l'Assemblée nationale. Il a appelé le Gouvernement à communiquer et à résoudre le problème récurrent de pénurie de carburant, en insistant sur l'importance de ce combustible dans l'économie nationale. «Nous assistons également à des mouvements de contestation de jeunes diplômés avec lesquels il conviendrait d'entreprendre un dialogue qui se voudrait fructueux aux fins d'éviter ces spectacles désolants qui se déroulent non loin du Parlement et de la Prési-

dence de la République», a fait savoir Isidore Mvouba.

Le président de l'Assemblée nationale a demandé que soit mis en œuvre le dialogue social. «La disponibilité du Premier ministre fortement manifeste dans la prise en compte des préoccupations des députés, sera une fois de plus sollicitée pour un examen bienveillant de quelques problèmes inhérents à la fin de chaque législature», a-t-il sollicité.

Par ces propos, Isidore Mvouba a fait allusion à la mise en place d'une Commission mixte chargée d'éponger les arriérés de l'institution, ainsi que l'équipement et l'ameublement du Parlement qui contraignent les deux Chambres à tenir encore leurs conférences de président au Palais des congrès. Devant le challenge électoral qui pointe à l'horizon, «il est certain que le Gouvernement veillera à la mise en place des conditions appropriées pour sa bonne tenue», a-t-il conclu.

(Suite en page 5)

Réélu, Rémy Ayayos Ikounga dégage ses priorités

La salle des conférences internationales du Palais des congrès de Brazzaville a connu une ambiance particulière, dimanche 29 mai dernier. Il s'y est tenu l'assemblée générale élective de l'Association des anciens enfants de troupe du Congo (AET), qui a reconduit à l'unanimité l'AET Rémy Ayayos Ikounga, de la promotion Victor Doté, pour un mandat de trois ans à la tête de cette structure.

Le président Rémy Ayayos Ikounga conduira son équipe avec une Commission de contrôle et d'évaluation dirigée par l'ancien Alexandre Dzabatou. Son élection émane des bonnes prestations réalisées lors de son premier mandat. Au nom de tous les membres du bureau exécutif national, il a annoncé que « cette nouvel-



Des membres du bureau exécutif national et de la commission de contrôle et d'évaluation

le ère pourrait leur permettre de redéfinir ensemble, dans l'unité renforcée et le soutien de tous les AET, une nouvelle ambition collective autour de quatre axes prioritaires ».

Ces assises ont regroupé 48 promotions, soit un effectif de plus de 200 personnes. Durant ces travaux qui se sont déroulés dans un climat convivial, les participants ont adopté à l'unanimité le rapport moral et le rapport financier 2018-2022. Immédiatement suivi par la présentation du rapport de la commission de contrôle et d'évaluation.

Prenant la parole, le président Rémy Ayayos Ikounga a égrainé ses quatre axes prioritaires qui doivent être à la portée de la volonté de tous les membres de l'association : «Le renforcement de l'action sociale au sein de l'association ; la finalisation du dossier de la Mutuelle d'assurance maladie, afin d'inverser la courbe de mortalité observée depuis quelque temps dans nos rangs ; la réévaluation qualitative du soutien apporté à l'Ecole militaire préparatoire général Leclerc, en harmonie avec la vision du ministre de la Défense nationale et du Haut commandement des FAC désireux de voir s'instaurer une nouvelle collaboration fonctionnelle plus importante, au mieux de nos aptitudes et de nos possibilités ; l'aboutissement du projet historique de construction de notre siège à partir de la mobilisation générale des ressources financières individuelles, des contributions généreuses des grands mécènes et des cotisations réglementaires des promotions ; le raffermissement de l'esprit AET à travers l'affirmation de nos valeurs traditionnelles de fraternité, d'entraide et de solidarité... ».

Selon lui, ces défis qui les attendent et qu'ils se proposent de relever dignement grâce au concours de tous les membres, «sont à la dimension de l'ambition collective qui nous porte, celle de voir se pérenniser l'ancrage de l'Association des anciens enfants de troupe du Congo dans le paysage de notre société congolaise». Aux côtés de cette nouvelle équipe encore plus dynamique, profondément solidaire et hyper motivée, a-t-il poursuivi, « il nous revient dès à présent de maintenir la flamme allumée, afin que nous soyons fidèles à notre serment de toujours imiter nos anciens, en faisant vivre à jamais les valeurs de fraternité, d'entraide et de solidarité parmi nous », a-t-il assuré.

Ces travaux ont été rehaussés de la présence des AET de Pointe-Noire, de Dolisie, de Ouesso, ainsi que de ceux de la Centrafrique évoluant à la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC). Dans les tous prochains jours, a-t-on appris, la musique de l'hymne des AET sera désormais exécutée lors des cérémonies officielles. Cette initiative émane de l'AET Jean-Aive Allakoua, de la promotion Salvador Allendé.



Le président Rémy Ayayos Ikounga

Alain-Patrick MASSAMBA

INSECURITE

La violence à l'école, une bombe à retardement

Intervention musclée de la police après la battue d'élèves d'un Lycée par leurs collègues d'un autre établissement du secondaire, saccage et destruction d'une partie des locaux d'un lycée d'enseignement général. Une nouvelle fois la violence scolaire se retrouve au cœur de l'actualité. Un défi pour les pouvoirs publics et la société.

Il n'aura pas fallu longtemps, quatre jours à peine après l'agression contre les élèves du Lycée Technique du 1er Mai par les élèves du Lycée Emery Patrice Lumumba, à Moungali, et l'intervention de la police à coups de grenades lacrymogènes pour rétablir l'ordre (plusieurs élèves victimes de malaise et d'autres interpellés), pour qu'un autre fait grave se déroule dans le même lycée, venant ainsi rappeler à quel point l'école congolaise est devenue un lieu de tous les dangers pour la société: incendie du bureau du surveillant général, destruction de salles de classe, du bloc administratif, du portail et des portes arrachées, etc. C'était lundi 23 mai 2022.

Le phénomène se traduisait auparavant par de petites violences, des agressions verbales et parfois physiques contre les enseignants. Puis à des cas de consommation et de vente de drogue, des viols, etc., dans les établissements dont certains

sont transformés en refuges de bandits, la nuit. Aujourd'hui, il a cédé à des faits plus graves encore. On se souvient du meurtre d'un élève à Pointe-Noire, il y a quelques mois, des bagarres inter-écoles.

Les médias ont révélé que des cas de violence recensés sont parfois provoqués par des éléments étrangers et par des éléments qu'il serait difficile de catégoriser. C'est le milieu urbain qui connaît le plus de dérapages. Dans plusieurs quartiers de Brazzaville la capitale, et de Pointe-Noire, la deuxième ville du pays, les habitants du voisinage des établissements scolaires les plus chauds disent qu'ils se sentent en insécurité lorsque surviennent des échauffourées inter-écoles.

La recrudescence de la violence en milieu scolaire a conduit à l'installation des équipes mobiles de la Police ou de la Gendarmerie chargées d'intervenir dans les établissements. Le haut-com-



L'école congolaise est devenue un lieu de tous les dangers pour la société

missaire à la Justice restaurative, à la prévention et au traitement de la délinquance juvénile a largement exploité ce sujet au cours d'une causerie-débat avec les élèves de Brazzaville, le 11 mars dernier au Lycée de la Révolution, et annoncé l'organisation des cérémonies de réconciliation entre «les écoles ayant des différends avec d'autres établissements». Sans pour autant parvenir à endiguer les phénomènes de violence. Tous ces «petits plans» des autorités, ironisent les analystes, sont bien impuissants. Mais faut-il croiser les bras ?

Il faut sauver les enfants et la société de ce fléau qui ne cesse de grandir au fil des années. Pour ce professeur de mathématiques au Lycée Savorgnan de Brazza, seul un investissement total de toute la société dans l'école épargnera du pire. Car, souligne-t-il, la violence à l'école est une véritable bombe sociale à retardement. «La mèche est allumée depuis longtemps et tout ce qui se passe actuellement n'est qu'un petit échantillon de ce qui nous attend», prévient-il.

Jean ZENGABIO

CSLC

Des directives pour la couverture médiatique de la campagne des élections

Le Conseil supérieur de la liberté de communication a tenu une réunion avec les journalistes et les médias sur les directives à observer pour la couverture médiatique de cette campagne de juillet 2022. Vendredi dernier, Philippe Mvouo, président du Conseil supérieur de la liberté de communication, en présence de Jean Pierre Ngoma, vice-président et de Mme Agnès Isabelle Nioko, secrétaire-comptable du Conseil et l'ensemble du Conseil, à l'hôtel de l'ACERAC, à Brazzaville, a rappelé les règles et les principes.

L'ensemble des textes pris par le Conseil supérieur de la liberté de communication a pour vocation de faciliter le travail des journalistes, pendant les quinze jours de la durée de la campagne électorale, selon les assurances données par les deux hauts-conseillers, Joachim Mbanza et Rodrigue Morapenda, qui ont rendu public ces directives. Le collège des membres du Conseil a adopté, à sa réunion du 12 mai 2022, six textes, dont cinq réglementaires qui sont des

décisions et un texte à caractère éthique et déontologique. Ces directives stipulent que «les médias ont l'obligation et le devoir d'informer le public; de rendre compte du déroulement de l'élection de façon égalitaire et impartiale, sans faire montre de discrimination à l'encontre d'un quelconque candidat». Les médias doivent veiller à ce que les commentaires et des écrits des candidats ou listes des candidats ou de ceux qui les soutiennent, fassent l'objet d'un traitement équilibré. A ce titre,



Joachim Mbanza, Jean-Pierre Ngoma, Philippe Mvouo et Mme Agnès Isabelle Nioko pendant la publication des directives

ces commentaires ne doivent pas déformer le sens général de l'intervention. Les médias doivent respecter le principe du droit de réponse, tel que défini par la loi. Le président du Conseil a précisé que le collège des membres a décidé d'élaborer une liste des médias autorisés à assurer la couverture des élections législatives et

locales de juillet 2022 dans l'ensemble du pays. Le journal «La Semaine Africaine» en fait partie. Les médias retenus sont tenus de se conformer aux directives du Conseil supérieur de la liberté de communication, a insisté Philippe Mvouo, à la fin de la rencontre.

Philippe BANZ

(Suite de la page 4)

Face aux préoccupations évoquées par le président de l'Assemblée nationale, Anatole Collinet Makosso a révélé que le secteur des infrastructures de base, identifié comme le secteur bénéficiaire de la croissance qui sera engendrée par la politique de diversification de l'économie, nécessite d'importants investissements pour permettre au Gouvernement de réussir le défi du transport et de la distribution de l'électricité et de l'eau potable au service des citoyens. «L'énergie et l'électricité doivent être stables et au service de tous. Nous réussirons à relever ce défi», a-t-il promis.

Pour lui, l'action du Gouvernement a porté en 2022 sur le rétablissement des équilibres macro-économiques. «Nous sommes en train d'y arriver. Le pire, de ce point de vue, est derrière nous». En plus du rétablissement des équilibres macro-économiques, «nous devons viser nécessairement l'apaisement du climat social avec les problèmes de salaires, des pensions de retraite et le paiement de la bourse des étudiants. Un travail a été fait. Le front social semble apaisé, à la grande satisfaction de tous», a-t-il signifié.

S'agissant des finalistes des écoles de formation qui font le sit-in devant le ministère de la Fonction publique, le Premier ministre a tenté de rassurer: «Petit à petit, ils sont intégrés. Le nombre est grand, au point où quelques quotas qui sont définis d'année

en année, ne sauraient répondre à toute cette masse critique des diplômés sans emploi encore à la maison. Le défi sera relevé», a-t-il également promis. A noter que les députés vont, au cours de cette dernière session de la 14^e législature, examiner 23 affaires, dont la loi de finances rectificative, et des questions d'actualité sur les pénuries de carburant et le sit-in des diplômés sans emplois. Les sénateurs ont, quant à eux, arrêté 19 affaires à leur ordre du jour. La cérémonie était présidée par Pierre Ngolo, président de la Chambre haute du Parlement.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Des élèves incarcérés à la Maison d'arrêt de Brazzaville

Après les échauffourées ayant éclaté entre la police et des élèves aux alentours du Lycée Emery Patrice Lumumba (Notre coup d'œil du jeudi 26 mai 2022), vingt élèves de cet établissement d'enseignement général de la capitale avaient été interpellés par la police. Finalement, dix d'entre eux ont été présentés lundi 30 mai devant le procureur de la République et, l'après-midi, jetés en prison à la Maison d'arrêt centrale de Brazzaville. Selon une source, ils sont écroués pour motif de destruction de biens immobiliers et des registres, ainsi que de tentative d'incendie volontaire par le juge des enfants et le quatrième cabinet d'instruction près le tribunal de grande instance de Brazzaville.

Ils écrivent au Président de la République

Réunis dans un collectif, les candidats recalés de la deuxième vague du concours de la Gendarmerie organisé en 2015 ont écrit une lettre ouverte au Président Denis Sassou-Nguesso, pour attirer son attention sur leur situation. Ils y dénoncent le fait que de nombreux candidats n'ayant passé, ni le concours d'entrée, ni les tests psychotechniques, ni encore les visites médicales ont été retenus dans le quota qui leur était réservé. «Ce qui trouble le plus, c'est de constater que parmi les candidats de dernière heure, bon nombre sont titulaires de baccalauréats postérieurs à l'année du concours», notent-ils. «Nous nous permettons de nous adresser à vous, qui êtes le père de tous et le garant du bien-être de tous les Congolais sans distinction aucune, afin qu'une solution soit trouvée à notre situation car nous craignons d'être rattrapés par l'oisiveté avec ses trois grands maux: l'ennui, le vice et le besoin», concluent-ils.

Un ancien ministre de Lissouba veut d'un pays d'équité

L'ancien Garde des sceaux, ministre de la Justice de Pascal Lissouba, Ouabari Mariotti, s'est répandu en récriminations sur sa page Facebook après la condamnation à 30 ans de travaux forcés par la Haute cour de justice du député Ghislain Galibali (reconnu coupable de faux et d'usage de faux, infraction requalifiée en faux criminel, en usage de faux criminel et escroquerie pour salaire) le 13 mai dernier. «Puisque les pouvoirs publics, par la condamnation du député Ghislain Galibali, se seraient investis dans une logique de nettoyage des rouages de l'Etat de faux diplômes, il conviendrait que l'action se poursuive, pour que la justice n'ait pas d'exception. Que la justice s'applique à tous les Congolais, peu importe leur statut politique et leur environnement social», a-t-il écrit. «Le nettoyage devrait viser non seulement des cas de faux diplôme, mais toutes ces situations désastreuses, visibles à l'œil nu, de biens mal acquis, d'enrichissement illicite, de malversations, de retraités qui continuent de travailler, avec arrogance, de ces agents de l'Etat installés à l'étranger et bénéficiant de salaires injustifiés. Une identification minutieuse de postures similaires en dévoilerait d'autres», ajoute-t-il.

Le cimetière de Loango menacé par l'Océan Atlantique

Situé à 20km de Pointe-Noire et fermé depuis 2005, le cimetière de Loango continue de perdre chaque année sa superficie suite à l'avancée de l'Océan Atlantique qui ronge les côtes. Une menace qui contraint certaines familles d'exhumer les restes mortels de leurs défunts. Les eaux marines ne cessent d'avancer, emportant les tombes, les arbres et les maisons sur son passage.

Les avocats de l'Etat réclament le paiement de leurs honoraires

Les avocats de l'Etat sont en colère contre le Gouvernement qui ne diligente pas le paiement de leurs honoraires. Ils ont décidé de suspendre leurs activités sur l'ensemble du territoire national jusqu'au règlement global et définitif de leurs honoraires impayés. Plus question d'intervenir devant les cours et tribunaux, la Cour suprême, la Cour constitutionnelle statuant en matière de contentieux électoral et la Cour des comptes et de discipline budgétaire. Ils reprochent aussi à l'Etat de ne payer prioritairement que leurs confrères des barreaux étrangers s'occupant des contentieux de l'Etat à l'étranger.

Folles rumeurs à Brazzaville sur les candidats admis au Centre de formation de Kwalakwala

Depuis quelques semaines, certains milieux vivent dans la tourmente d'une rumeur faisant état de la mort de quelques jeunes admis au concours de la Gendarmerie nationale envoyés au début de cette année en formation au Centre d'instruction de Kwala-kwala. La rumeur s'est répandue dans la capitale comme une traînée de poudre. Elle est surtout propagée par certains candidats recalés de la deuxième vague du concours de la gendarmerie nationale, session de 2015.

SOMMET DE L'UNION AFRICAINE

Les Chefs d'États optent pour la réactivation des anciennes décisions

Du 26 au 28 mai s'est tenu à Malabo, la capitale de la Guinée Equatoriale, un double sommet de l'Union africaine. Les travaux se sont déroulés à huis clos, à l'issue desquels, une déclaration a été rendue publique. Les Chefs d'État et de Gouvernement ont pris certaines décisions, entre autres ; la mise en service de la Force inter-africaine.

Les Chefs d'État ont focalisé leur attention notamment sur le terrorisme, devenu aujourd'hui une menace existentielle pour une partie de l'Afrique, et ils se sont voulus réalistes. En dépit de nombreuses initiatives sur les plans militaire ou juridique, les Chefs d'État ont reconnu que, «le terrorisme a continué à prospérer sur le continent, notamment parce que nous n'honorons pas nos propres engagements». C'est ce qu'a fait savoir Moussa Faki Mahamat. Pour appuyer son propos, il a pris l'exemple de la Force africaine en attente, qui n'est pas encore fonctionnelle alors qu'elle devait voir le jour il y a 20 ans.



Les dirigeants de l'Union africaine

L'autre sujet de préoccupation du Sommet de Malabo, a porté sur «les changements anticonstitutionnels de gouvernement», qui se sont multipliés ces derniers temps en Afrique de l'Ouest, particulièrement au Mali, en Guinée, au Burkina Faso, mais également au Tchad, en Afrique centrale. De même, Moussa Faki Mahamat n'a pas hésité à dénoncer «les coups d'État rampants que sont les modifications de constitutions aux fins de confiscation du pouvoir, qui peuvent conduire à des coups d'État ou à des révoltes populaires».

Le Sommet a décidé de réactiver de nombreux mécanismes qui existent déjà sur le papier, mais qui n'ont jamais été fonctionnels. Il s'agit par exemple du sous-comité du Conseil paix et sécurité chargé de lutter contre le terrorisme et contre les changements anticonstitutionnels du gouvernement, pourtant prévus tous les deux depuis 2010. Les Chefs d'État africains ont endossé la déclaration d'Accra du 17 mars dernier, qui établit de manière claire un lien entre la mal gouvernance et les coups d'État, «un bon pas en avant, mais pourvu que ça ne reste

pas lettre morte comme souvent à l'UA», a confié un cadre de l'organisation.

En définitive, le sommet a appelé au retrait immédiat et inconditionnel des mercenaires étrangers du continent africain. Les nouveaux engagements de ce sommet ont été salués par les observateurs, qui souhaitent que ça ne soient des vains mots comme par le passé, sans une réelle volonté de les mettre en œuvre.

Dans les décisions prises à Malabo, ce qui est nouveau, c'est l'aggravation de la situation sur le terrain, et l'effet de contamination que cela peut produire vers les autres pays qui étaient jusqu'ici épargnés. Les observateurs espèrent aussi qu'en égard de la situation, que ces décisions ne soient pas traitées comme celles d'antan, puisque déjà, il existe la Convention de Lomé, la Charte pour la démocratie et les droits de l'homme. Mais, ce sont des documents qui ne sont très observés. Malheureusement, le constat fait est que, ces coups d'État reviennent dans le continent.

Alain-Patrick MASSAMBA

RD CONGO-RWANDA

La montée des tensions entre les deux pays inquiète l'Union africaine

Alors que les relations semblaient se repréciser entre les deux États après l'élection de Félix Tshisekedi à la tête de la RDC, le Rwanda a affirmé samedi 28 mai dernier que deux de ses soldats étaient retenus en captivité après leur enlèvement par des rebelles (FDLR) en RDC. De son côté, Kinshasa accuse son voisin d'attaques sur son sol et de soutien à la rébellion du M23. Le président sénégalais Macky Sall, également président en exercice de l'Union africaine (UA), a exprimé sa «grave préoccupation», et appelle les deux pays au calme et au dialogue.



Ces miliciens qui écumant l'est de la RCD

Si un calme précaire semble visible ces derniers jours, les combats entre l'armée congolaise, soutenue par les casques bleus, et le mouvement rebelle du M23 se sont déroulés au nord de Goma, dans le territoire de Rutshuru vers Runyonyi et Rugari dans la zone frontalière du Rwanda.

Dimanche dernier, des villageois de Biruma, localité située à une vingtaine de kilomètres de la frontière rwandaise ont capturé deux militaires rwandais, confirme l'armée congolaise. Les forces rwandaises assurent que ces soldats ont été arrêtés par les FDLR, un autre groupe rebelle.

«Tout peut dérapier», s'inquiète la ministre sénégalaise des Affaires étrangères Aïssata Tall Sall. Face au «risque d'escalade», le Sénégal, qui préside actuellement l'UA, plaide donc pour des négociations, sous la conduite du Chef de l'État angolais. «Le président Macky Sall s'est concerté avec le président João Lourenço d'Angola, qui non seulement l'avait suppléé à la présidence du sommet de l'UA ce week-end à Malabo, mais en sa qualité de membre de la région géographique où tout cela se déroule. Il a donc discuté avec lui pour lui demander de prendre la conduite des négociations sous la couverture de l'Union africaine.» Macky Sall est en contact avec les présidents rwandais et congolais, affirme Aïssata Tall Sall. Elle-même s'est entretenue avec ses deux homologues. «Nous avons bon espoir d'arriver au moins à ce que les armes se taisent en attendant d'arriver à la solution politico-diplomatique de la façon la plus urgente dans cette partie sensible de l'Afrique où il y a déjà beaucoup de problèmes humanitaires et des droits de l'homme. Nous devons tout faire pour que cela ne s'aggrave pas.»

Une nouvelle source de préoccupation pour l'Union africaine, alors que les relations entre le Rwanda et la RDC avaient commencé à se détériorer en 2019, après l'élection du président congolais Félix Tshisekedi. Samedi, des combats avaient éclaté dans les groupements de Kibumba et Rugari, à une trentaine de kilomètres de Goma, la principale ville de la région. Ce même samedi, des bombardements ont été signalés plus au nord, vers Runyonyi dans le territoire de Rutshuru. La situation reste donc extrêmement tendue.

Sur l'axe Goma-Rutshuru, le trafic routier a repris timidement dimanche 29 mai dernier. Signe d'une accalmie mais qui reste extrêmement précaire. «Les combats peuvent reprendre à tout moment», prévient le major Willy Ngoma, porte-parole du mouvement rebelle du M23. Samedi 28 mai 2022, des affrontements ont eu lieu dans les territoires de Rutshuru et du Nyiragongo, rapportent plusieurs sources, notamment dans les groupements de Kibumba, Rugari et Jomba. «Dans la soirée du samedi 28 mai 2022, les FARDC ont obtenu des renforts», indique un responsable de la société civile locale. «Dimanche 29 mai 2022, le M23 s'est retiré de certaines zones», poursuit-il.

Gaule D'AMBERT

SENEGAL

Un incendie tue onze bébés à Tivaouane

Les habitants de la ville de Tivaouane dans l'ouest du Sénégal se sont réveillés dans la stupeur. Pour cause, la mort de onze nouveau-nés dans un incendie survenu le mercredi 25 mai vers 23h, à l'hôpital public Mame Abdou Aziz Sy de la ville de Tivaouane, à 92 km de Dakar la capitale. Les parents qui ont perdu des bébés sont consternés, et pris de colère contre les auteurs de ces crimes.



Une vue partielle des bébés morts

Un habitant a exprimé sa douleur : «Nous avons été informés qu'il y avait un incendie à l'hôpital de Tivaouane et que ma nièce avait un bébé à la crèche. Nous sommes venus nous enquêter de la situation, mais depuis ce matin, nous n'avons pu joindre aucun responsable. C'est après que de nombreux parents ont commencé à se plaindre que le directeur de l'hôpital nous a dit que notre bébé avait été consommé par le feu».

D'après Demba Diop, maire de

Tivaouane, «trois bébés ont été sauvés, mais onze autres ont perdu la vie dans l'incendie causé par un court-circuit. Le feu s'est propagé très vite dans une salle où les nouveau-nés étaient réunis. Dans leur détresse, les parents n'ont pas été autorisés à récupérer les dépouilles».

Et de poursuivre : «Nous voulions récupérer les corps des bébés, mais le directeur de l'hôpital nous a dit que c'était impossible, car une enquête est en cours et c'est

au procureur de prendre des décisions. Toute la population est dévastée par ce qui vient de se passer dans cet hôpital», a-t-il dit. Quatre nouveaux nés avaient déjà péri dans un incendie à Linguère, dans le nord du pays, en avril 2021. Le maire de la ville avait évoqué un dysfonctionnement électrique d'une unité de climatisation dans la maternité, où se trouvaient six bébés. Antoine Félix Diome, ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, s'était rendu sur

les lieux. Au terme de sa visite, il a annoncé l'ouverture d'une enquête pour situer les responsabilités dans ce drame. Le ministre de la Santé et de l'Action sociale, Abdoulaye Diouf Sarr, a été démis de ses fonctions.

Le Président Macky Sall a décrété un deuil de trois jours sur toute l'étendue du pays, à compter du 26 mai, tous les drapeaux sont restés en berne.

A.P MASSAMBA

CENTRAFRIQUE

Une levée de la limitation des mandats présidentiels « peut être source de troubles »

Si c'est une avancée pour les droits humains en Centrafrique du fait de la peine de mort qui est officiellement abolie, alors que le pays traverse une crise politique majeure, la limitation du nombre de mandats présidentiels risque de disparaître. Récemment, une proposition de loi a été déposée en ce sens à l'Assemblée nationale.

La Fédération internationale des actions des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) fait part de sa réaction

mitigée. L'Assemblée nationale centrafricaine a voté par acclamation, vendredi 27 mai dernier, l'abolition de la peine de mort, a annoncé le président de l'Assemblée, dans un pays en pleine guerre civile où la dernière exécution capitale remonte à 1981. Certes, l'ACAT se félicite de l'abolition de la peine de mort, mais elle s'inquiète de voir le dépôt d'un projet de loi qui pourra conduire à la levée de la limitation du nombre de mandats présidentiels.

Paul Angaman, président de la Fédération internationale des ACAT revient sur ces deux événements importants pour la Centrafrique. «Abolir la peine de mort est assez symbolique parce que depuis 1981, c'est-à-dire plus de 41 ans, il n'y a plus eu d'exécutions en RCA. Donc, c'était un pays abolitionniste de fait. On peut constater aussi que la RCA a mis en place, depuis 2015, un tribunal spécial relatif aux crimes graves. Pour les crimes graves, il n'est pas prévu l'abolition de la peine

de mort et pourtant, dans le code pénal et le code de procédure pénale de la RCA, cela est prévu», selon lui. «Ce sont des situations qui ne permettent pas à la démocratie de pouvoir s'enraciner», a-t-il ajouté.

Sur la question du verrou des deux mandats présidentiels qui pourrait bien sauter prochainement, Paul Angaman explique : «Changer la Constitution pour pouvoir briguer un troisième mandat, s'agissant de ma position individuelle, je ne suis pas pour parce que ce sont des si-



Les membres de l'ACAT

tuations qui ne permettent pas à la démocratie de pouvoir s'enraciner et qui peuvent être encore source de troubles, alors que

c'est un pays qui est affecté par des crises politico-militaires.»

G. D'A.

ARTAC

Accélérer la mise en œuvre d'un marché commun des communications électroniques

L'assemblée des régulateurs des télécommunications de l'Afrique Centrale (ARTAC) s'est réunie en session extraordinaire le 25 mai 2022 à Brazzaville, sous la présidence de Louis Marc Sakala, directeur général de l'Agence de régulation des postes et communications électroniques (ARPE) et président exécutif de l'ARTAC. La rencontre visait à consolider la responsabilité de pousser la sous-région vers le développement d'un secteur de télécommunications résilient, à travers une meilleure harmonisation des réglementations en matière de télécommunications.



Les régulateurs à la fin de la session

Ont pris part à cette session les régulateurs des pays membres: Cameroun, République démocratique du Congo (RDC), République Centrafricaine, Tchad, Guinée équatoriale (en mode virtuel) et Congo, pays hôte. Aussi bien des responsables des institutions œuvrant dans les télécommunications électroniques. Le président exécutif de l'ARTAC a indiqué qu'au moment où les débats au niveau international sont tournés vers la mondialisation basée sur le digital, «le développement de nos sociétés ne pourra se faire en dehors d'un secteur des télécommunications fort et résilient».

Au cours de cette session, les régulateurs ont suivi la présentation du plan d'actions exercice 2022-2023, s'articulant autour de quatre objectifs: renforcement institutionnel, organisationnel et communicationnel de l'ARTAC; harmonisation des politiques et des cadres réglementaires des TIC dans la sous-région CEEAC et renforcement des actions coordonnées; renforcement du partenariat avec les institutions internationales des télécommunications ainsi qu'avec les communautés économiques régionales et sous-régionales (UIT...) et les projets télécoms.

A l'issue des échanges, les participants ont décidé de renforcer l'image de l'ARTAC; d'améliorer la coordination et la coopération au travers de plusieurs actions entre régulateurs de l'Afrique centrale et de travailler ensemble pour l'aboutissement et la réussite des projets communs de télécommunications qui visent à créer une résilience plus grande des réseaux pour le bien des populations de la sous-région. «Nous avons décidé ensemble d'avoir un plan d'action ambitieux qui permettra réellement de hisser nos pays vers le haut. Nous savons que les tâches que nous allons entreprendre ne seront pas faciles, nous comptons sur le travail de chaque régulateur pour le bien de nos Etats et de nos populations», a-t-il déclaré. Il a félicité toutes les parties pour leur contribution ainsi que le ministre des Postes pour son leadership, afin d'atteindre la vision du Président de la République d'arrimer le Congo à l'économie numérique.

Pour rappel, l'ARTAC a été créée en 2004 avec pour objectif de favoriser un rassemblement des régulateurs pour en faire un organe de collaboration et de coopération internationale.

E.M.-O.

ECONOMIE

Vers la modernisation des administrations douanières d'Afrique centrale et de l'ouest

La Commune de Kintélé a abrité du 26 au 27 mai dernier, la 28^e conférence des directeurs généraux des douanes de la région Afrique occidentale et centrale de l'Organisation mondiale des douanes, sous la houlette de Guénoyé Mbongo Koumou, vice-président de l'OMD-AOC. A l'issue des travaux, il a été principalement recommandé un renforcement de capacités des douaniers en matière de lutte contre la fraude et une optimisation du traitement numérique des procédures douanières.

Une vingtaine de délégations des administrations douanières de la région Afrique centrale et de l'ouest ont pris part à ces assises, rehaussées de la présence du secrétaire général de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) Kunio Mikuriya. Durant deux jours, ces fonctionnaires des douanes ont débattu notamment des questions de politique générale de leur région, marquées par le bilan de la mise en œuvre du Plan stratégique régional 2018-2022 et la projection de celui de 2022-2027.

Ils ont relevé la nécessité de poursuivre les réformes des structures régionales et d'encourager les administrations douanières à promouvoir un capital humain performant par la mise

à leur disposition des moyens matériels et financiers suffisants dans l'accomplissement de leurs activités.

Face à l'augmentation du trafic illicite de divers produits et de l'expansion de la fraude, les participants ont préconisé la formation du personnel des douanes dans le domaine du renseignement, de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme. Cela passe par le renforcement de la coopération nationale entre les services de sécurité ainsi que celle avec les autres administrations de la région, dans le domaine de la lutte contre la fraude. Les administrations douanières devront également se doter, en rapport avec le secrétariat général de l'OMD, de l'application



Les officiels à l'ouverture de la conférence

dénommée «Réseau national de lutte contre la fraude».

Par ailleurs, les responsables des structures douanières ont insisté sur le processus de dématérialisation des procédures en mettant en œuvre des plateformes de soumission et de gestion de demande et de paiement en ligne.

Ces assises ont connu un temps fort: la cession par le Congo de la vice-présidence de l'Organisation mondiale des douanes pour

la région de l'Afrique occidentale et centrale au Nigeria. Le directeur général des Douanes et des droits indirects Guénoyé Mbongo Koumou, qui passe le témoin, au contrôleur général des douanes de la République fédérale du Nigeria, a assuré son successeur de son engagement à œuvrer pour la poursuite des réformes amorcées.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

TELECOMMUNICATIONS

Les régulateurs francophones établissent un front commun contre les cyberattaques

Les rideaux du 19^e séminaire du réseau francophone de la régulation des télécommunications (FRATEL) sont tombés le 24 mai dernier à Brazzaville. Placées sur le thème: «Quels défis pour la sécurité des réseaux de nouvelles générations?», ces assises ont abouti à la mise en place d'un bureau de cybersécurité au Congo, afin de faire face efficacement contre la criminalité sur les serveurs et terminaux numériques.

Organisé en partenariat avec l'Institut luxembourgeois de régulation, la réunion des régulateurs francophones a permis à 150 participants représentant 29 autorités de régulation du FRATEL, l'Union internationale des télécommunications (UIT), la Banque mondiale et l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) de jeter les bases de la réflexion sur les mécanismes de résilience des réseaux de télécommunications.

Pendant deux jours, ces acteurs de la régulation se sont réunis en table ronde et atelier en vue de plancher sur les problématiques liées à la sécurité des architectures des réseaux de télécommunications.

Il n'est plus à démontrer que plusieurs domaines de la so-

ciété partant de la santé, à l'éducation en passant par le commerce, les transports et les communications fonctionnent désormais avec des terminaux numériques qui génèrent des milliers de données sur la vie privée des citoyens ou la stratégie des entreprises. Leur vulnérabilité face aux hackers et autres cybercriminels devient une question de sécurité publique d'autant qu'il impacte sur la société toute entière.

Le directeur général de l'agence de régulation des postes et communications électroniques (ARPE) Louis Marc Sakala a appelé les pouvoirs publics à plus de prudence et de détermination, car les cyberattaques que subissent les pays occidentaux actuellement sont exactement les mêmes que subissent les serveurs au Congo,



Pendant le séminaire

en Afrique et partout ailleurs.

Face au développement du piratage informatique au même rythme que l'évolution de la technologie, Louis Marc Sakala préconise une synergie des régulateurs et des pouvoirs publics pour résister et mettre en place des solutions permettant d'avoir des architectures de réseau fiables. Il est temps d'agir pour créer un environnement social sécurisé, a-t-il insisté. C'est dans cette approche que les participants ont projeté la mise en place d'un bureau de

cybersécurité au Congo qui réunira des experts en télécommunications et en sécurité publique.

Par ailleurs, ce 19^e séminaire du FRATEL n'a constitué qu'une étape de réflexion préparatoire de la réunion annuelle dudit réseau qui se tiendra du 10 au 11 novembre 2022 à Port-Louis en République de Maurice sur le thème: «Enjeux et moyens d'améliorer la résilience des réseaux de télécommunications».

Germaine NGALA

ENTREPRENEURIAT

Les femmes vivant avec handicap formées à la gestion financière

L'Association nationale des aveugles et déficients visuels du Congo (ANADVC) à travers sa branche le collectif Liloba, a organisé samedi 28 mai dernier à Brazzaville, une session de formation à la gestion financière destinée à 25 femmes vivant avec handicap et exerçant une activité génératrice de revenus. C'était sous l'autorité d'Emmanuel Batchi, secrétaire général de l'ANADVC, par ailleurs, coordonnateur du collectif Liloba.

La modération était assurée par Rodolphe Gas-saye Mouandza, responsable communication de cette association. En présence de M. Abandzounou, conseiller de l'administratrice-maire de l'arrondissement 7 Mfi-lou-Ngamaba.

Peu avant la formation, les femmes ont été sensibilisées à la loi Mouebara, «un levier de défense très important dans la réparation et la restauration de la femme handicapée du fait des violences qu'elle pourrait subir», selon Gustavine Louzolo, anima-



Les membres du collectif Liloba

trice principale du collectif Liloba. Un extrait de la loi a été remis aux femmes pour

qu'elles s'en imprègnent et dénoncent tout écart ou tout homme qui serait tenté d'enfreindre la loi établie.

En formant ces femmes sur la gestion des activités génératrices de revenus et sur l'entrepreneuriat adapté à leur état, le collectif Liloba entend donner un nouveau sens à leur existence. Les différentes thématiques axées sur le lancement d'une affaire et l'acquisition du bénéfice permettront à ces femmes de «rompre avec la mendicité et accroître leur indépendance financière», ont estimé les responsables du collectif Liloba. Ce qui pourrait les épargner des violences dont

elles peuvent être victimes en dépendant d'autres personnes.

Ces femmes qui avaient déjà bénéficié d'un premier kit commercial de la part d'une des agences du système des Nations unies au Congo à Brazzaville, ont été appelées à mieux appréhender les différentes notions enseignées. Car, la remise du deuxième kit pour le renforcement de leur commerce est tributaire de la participation effective de celles-ci aux formations organisées.

L'animatrice principale du collectif Liloba a convié toutes les composantes de la société congolaise à prêter attention

aux femmes vivant avec handicap. Elles peuvent aussi bien, à l'instar des femmes valides, participer au développement socioéconomique du pays. En effet, «derrière les béquilles, se cache une femme forte, derrière une canne blanche, une héroïne, derrière ce langage absent, une grande interlocutrice, derrière ce teint blanchi par l'absence de mélanine, une combattante déterminée, derrière ce manque de faculté mentale, se cache un intellectuelisme discret, etc.», a plaidé Gustavine Louzolo.

Marcellin MOUZITA

COOPERATION

L'Agence française de développement dresse le bilan des projets réalisés au Congo

L'Agence française de développement (AFD) a démarré ses activités en 1947, soit 75 ans de présence. Ces activités sont orientées dans plusieurs domaines: les infrastructures, l'action sociale, la santé, l'éducation, l'emploi des jeunes, l'environnement, la forêt, l'agriculture et le climat. Au cours d'un déjeuner d'échange avec les journalistes, organisé le mercredi 25 mai 2022 à Brazzaville, Maurizio Cascioli, directeur de l'AFD a fait l'état des lieux de la coopération entre le Congo et leur organisme sur les différents projets financés depuis 2009.

Le programme de l'AFD au Congo est assorti d'un ensemble de projets ciblés, avec les investissements prioritaires dans différents domaines: les infrastructures: 477 millions d'euros ont été engagés, pour améliorer les conditions de vie des populations, notamment l'extension et la réhabilitation des réseaux de drainage pluvial; la lutte contre les érosions; la gestion des déchets dans les villes de Brazzaville, de Pointe-Noire, de Nkayi(Bouenza) et d'Owando (Cuvette); la construction et la rénovation des bâtiments sanitaires du centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B); le désenclavement des quartiers et l'aménagement des voiries urbaines à Brazzaville; la construction de la route de la corniche et l'aménagement des quartiers de Bacongo et de Makélékélé; l'extension et la rénovation du réseau d'eau potable à Brazzaville; la mise à niveau des infrastructures électriques avec la réhabilitation de deux lignes Haute Tension entre Loudima, Moukoulou dans le département de la Bouenza, Pointe-Noire, et Mindouli dans le Pool; la construction du terminal à conteneurs et la mise en service de nouveaux quais; la construction d'un nouveau port de pêche industrielle. «L'action

sociale: 22 millions d'euros financés afin de réduire les vulnérabilités et améliorer l'insertion sociale». «La santé: 25 millions d'euros, afin de réduire le déficit en ressources humaines qualifiées. «L'éducation, la formation et l'emploi: 30 millions d'euros. L'environnement, la forêt, l'agriculture et le climat: 100 millions d'euros», a fait savoir Maurizio Cascioli. Le directeur de l'AFD a en outre, indiqué que les montants des enveloppes susmentionnés sont orientés vers des activités spécifiques au bénéfice des populations, selon le mode de fonctionnement de l'Etat, assorti de passation de marché, étape par étape. Le Congo fait partie de l'agence régionale d'Afrique centrale basée à Douala, au Cameroun. L'AFD fait face à plusieurs défis, grâce à un partenariat historique dont ses principales actions sont concentrées sur quatre thématiques: «Développer l'employabilité des jeunes»; «faciliter l'accès à des infrastructures et services de base de qualité»; «agir en faveur des plus vulnérables»; «valoriser les ressources naturelles et s'adapter au changement climatique». L'action de l'AFD est plus concentrée dans les villes de Brazzaville et de Pointe-Noire.



Pendant le déjeuner d'échange

Elle soutient le projet d'aménagement et de réhabilitation de rivière tsiemé dans le 6^e arrondissement Talangaï et la rivière Mfilou dans le 7^e arrondissement, pour faciliter le drainage des eaux de pluie. Aussi, le renforcement des capacités des services municipaux en matière de gestion des déchets. Pointe-Noire a connu une urbanisation rapide, marquée par la multiplication des quartiers précaires et une grande vulnérabilité aux inondations. L'AFD soutient le projet visant l'amélioration des conditions de vie des populations de la ville océane en renforçant les infrastructures de drainage et de gestion des déchets, en développant la connaissance et la prévisibilité des phénomènes hydrologiques. Ce projet est un appui local à la municipalité de Pointe-Noire et ses services techniques pour améliorer la maintenance des ouvrages de drainage des eaux usées et la gestion des déchets. Il prévoit également la construction d'infrastructures de drainage pluvial permettant d'assainir le

centre-ville, et des travaux de protection contre les érosions dans les quartiers périphériques. Le projet phare réalisé par l'AFD au Congo est la construction de la route de la corniche, qui part du restaurant Mamy-wata, au centre-ville, jusqu'à la Case De Gaulle. Ainsi que l'amélioration des voiries urbaines dans les arrondissements de Bacongo et Makélékélé, notamment le drainage des eaux dans le collecteur Zanga dia ba ngombé à Brazzaville, a rappelé le directeur de l'AFD. Présentement 17 projets sont en cours d'exécution. A rappeler que l'AFD est la première agence de développement à travers le monde, créée en 1941. Etablissement public qui met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Elle joue le rôle de banque française en Afrique. A ce jour 4000 projets à fort impact social et environnemental sont réalisés dans 115 pays et les Outre-mer français.

Pascal BIOZI KIMINOU

TOURISME

Les membres du CEVTE formés au développement des activités touristiques au Congo

Comme pour le pétrole et le bois, le Cercle des élites en voyage, tourisme et environnement (CEVTE) entend faire du tourisme, une source de richesse qui participe au renforcement de l'économie congolaise. La réalisation d'un tel projet nécessite la formation des acteurs appelés à animer les différents services.



Pendant la formation

Depuis le 20 mai dernier, le CEVTE s'est engagé former ces élites à Brazzaville. Une formation assurée par Brice Diambou, expert en tourisme, assistée de Hatty Tandou, secrétaire générale du CEVTE. Les membres du CEVTE acquièrent, entre autres, des procédures concourant à la commercialisation d'un circuit touristique; la conception d'un circuit touristique. «Nous leur donnons ces outils pour que demain ils soient des acteurs qui viennent rénover le secteur du tourisme. Il existe un document stratégique sur le développement touristique dans notre pays. Une sorte de bible pour le tourisme à laquelle je convie les jeunes à s'imprégner. Ainsi ils pourront faire participer ce secteur au développement socioéconomique du Congo», a déclaré Brice Diambou. Pour Elwin Gomo, responsable communication du CEVTE, «nous avons une grande ambition: développer l'industrie touristique au Congo. Comme on peut le constater, le Congo est encore loin de devenir une destination touristique, malgré un arsenal juridique en faveur de l'épanouissement de ce sous-secteur de l'économie. Nous avons donc notre petite idée sur ce que nous devons déployer comme stratégie, comme outil pour développer ce secteur». Il pense que le Congo est naturellement doté de plusieurs atouts touristiques: le fleuve, l'océan, les forêts, les réserves naturelles, les parcs nationaux, les sites comme: les chutes de la Loufoulakari, les cascades, etc. Le Cercle des élites en voyages, tourisme et environnement est une ONG à caractère touristique et environnemental. Il est une réponse aux attentes des populations désireuses de voir se développer au Congo l'industrie touristique. Il vise, entre autres, la réalisation des projets liés au voyage; l'organisation et la participation aux conférences, colloques, et séminaires au plan national et international, dans la recherche des solutions pour dynamiser les secteurs du voyage, tourisme et environnement. Également la promotion des sites touristiques, des espaces hôteliers, des agences de voyage et des partenaires potentiels à travers des documentaires et publicités.

Marcellin MOUZITA

UNION EUROPEENNE-SOCIETE CIVILE

Présentation de quatre nouveaux projets

En vue d'appuyer la société civile congolaise, l'Union européenne (UE) vient de financer quatre nouveaux projets au travers de son Programme thématique «Organisations de la société civile». La cérémonie de présentation, placée sous les auspices de Giacomo Durazzo, ambassadeur de l'UE au Congo, s'est déroulée le 18 mai dernier au siège de la Délégation au Congo.

Être aux côtés de la société civile et l'appuyer à contribuer au développement durable et à la croissance inclusive, tel est l'engagement renouvelé de l'UE au Congo, à travers le financement de ses projets à hauteur de 2 milliards de FCFA. Ce financement correspond à une ligne budgétaire européenne dédiée au financement de la société civile dans les pays partenaires de l'UE. Trois des organisations bénéficiaires sont congolaises: Association des spiritains au Congo (ASPC), Conseil de concertation des ONG de développement (CCOD) associé à l'Université de Wolverhampton et Espace Yaro. ACTED, une OSC française, est également bénéficiaire associée à l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), à Actions pour l'environnement et la solidarité internationale et à Convergences. Il faut noter que les appels à proposition de l'Union européenne sont adressés sans distinction aux OSC congolaises et in-

ternationales. Néanmoins, les OSC non congolaises doivent obligatoirement s'associer avec au moins une OSC congolaise. Quant aux OSC congolaises, elles n'ont pas besoin de co-demandeurs. C'est ainsi que l'Union européenne se félicite de voir des OSC congolaises obtenir une subvention de sa part en tant que demandeur principal. L'Espace Yaro, ACTED, le CCOD regroupant 15 ONG et l'ASPC ont déroulé les activités de démarrage de leurs projets: installation des équipes, identification des bénéficiaires, etc. ACTED porte un projet de redynamisation et soutien de la société civile en tant qu'acteur du développement durable dans les départements du Pool et de la Likouala. L'ASPC s'engage aux côtés des enfants des rues à Brazzaville. Le CCOD en tant que Conseil de concertation des ONG de développement renforce son intervention auprès des ONG membres du CCOD et d'autres réseaux pour les accompagner dans leur



A la fin de la présentation des projets

développement institutionnel et opérationnel. Enfin, et c'est une première pour l'appui de l'UE au Congo, une subvention est accordée à une organisation culturelle. Il s'agit de l'Espace Yaro de Pointe-Noire qui entend renforcer les pratiques culturelles et artistiques pour une meilleure inclusion citoyenne. Ces projets donnent à voir une société civile dynamique, diverse, complémentaire, engagée et démontre la flexibilité de l'instrument de l'Union européenne pour apporter son soutien à tous types d'organisations et tous types de projet. Pour l'ambassadeur de l'UE au Congo, l'objectif final est de faire de la société civile un partenaire

responsable, informé et compétent de la vie économique, politique, sociale et culturelle, ainsi que de soutenir la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit. «La totalité des projets présentés ont intégré cette exigence dans leur action et travaillent à un renforcement des acteurs de la société civile». Au nom du coordonnateur du système des Nations unies, la représentante de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture (FAO) a invité la société civile à être une force. Satisfait du financement, le père Loïc Loumouamou, responsable de l'Association des Spiritains au Congo, a déclaré: «Le plus que nous apporte ce projet c'est

Etude Maître Philémon MOUSSOUNGOU, Notaire
B.P. : 4866
Tél. : (00242) 06 698 26 13/04 055 04 32
112, avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO
Face laboratoire de Total
Email : moussphile@gmail.com

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique du 29 septembre 2021, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée WXJ-Sarl.U, aux caractéristiques:

- Dénomination:** WXJ-Sarl.U;
- Forme de la société:** Société à responsabilité limitée unipersonnelle;
- Capital social:** 1.000.000 de F. CFA ;
- Siège social:** Pointe-Noire, quartier aéroport; Tél.: (00242) 04 492 88 88.
- Objet social:** Vente matériel de construction et accessoires électroniques, fabrication-montage et pose des grilles et baies vitrées; commerce.
- Durée:** 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM Enregistrement: A Pointe-Noire, sous le numéro 1931, Folio 199/4 du 21 octobre 2021.
- Dépôt:** A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de Commerce, n°CG-PNR-01-2021-B-01519 du 22 novembre 2021.
- Immatriculation:** A Pointe-Noire, au Tribunal de commerce, n°CG-PNR-01-2021-B13-00429 du 22 novembre 2021.
- Gérance:** M. WU XIAOJUN est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour avis,

Maître Philémon MOUSSOUNGOU, Notaire.

d'offrir à ces enfants de la rue une formation professionnelle aux métiers liés aux secteurs agropastoraux et halieutiques pour qu'ils se réinsèrent, afin de ne plus répondre instinctivement aux sirènes de la rue.»
Germaine NGALA



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS)

REPUBLIQUE DU CONGO



«Projet d'aménagement de la route NDENDE-DOLISIE et de facilitation des transports sur le Corridor Libreville-Pointe-Noire-Brazzaville, Phase1»

Secteur: **Transport**

Référence de l'accord de financement: **Prêt n° 2100150031593**

N° d'Identification du Projet: **P - ZI - DBO - 088**

N°AMI: **N° 005-2022/MATIER/DGGT-CT-CEP**

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du «Projet d'aménagement de la route NDENDE-DOLISIE et de facilitation des transports sur le Corridor Libreville-Pointe-Noire-Brazzaville, Phase1», et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour financer les prestations relatives au «Contrôle et à la surveillance des travaux d'aménagements connexes».

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent, entre autres: (i) suivre au quotidien l'ensemble de l'exécution des travaux, y compris la préparation des mortiers, des bétons, du ferrailage et des briques; (ii) rédiger les rapports de démarrage et de fin des travaux, ainsi que des rapports mensuels d'avancement des travaux; (iii) organiser et diriger les réunions de chantiers, avec rédaction et diffusion des comptes rendus; (iv) Informer systématiquement le Client de tout évènement imprévu pouvant intervenir en cours d'exécution des travaux, avec indication des conséquences notables; (v) Vérifier et contrôler la conformité de l'exécution des travaux et des fournitures aux prescriptions des pièces contractuelles, en matière de qualité, de délai et de coût; (vi) Contrôler et maîtriser les délais; (vii)

Choisir les options techniques; (viii) Assurer la liaison régulière avec les organismes de contrôle éventuels de l'Etat; (ix) Établir et transmettre au Client pour signature, les projets d'ordres de service, puis assurer la notification de ceux-ci à l'entreprise; (x) Assurer la coordination entre les différents intervenants ainsi que celle de l'exécution de l'ensemble des travaux. La durée maximale de la mission est de 08 mois, en adéquation avec celle prévue pour l'exécution des travaux.

3. La Cellule d'exécution des Projets en partenariat multilatéral logée au sein de la coordination Technique de la Délégation Générale aux Grands Travaux (DGGT) au Congo, ci-après dénommé «Organe d'Exécution» invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations ci-dessus citées (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la

liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux «Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants» de la Banque Africaine de Développement, édition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse: <http://www.afdb.org>. Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de l'inclure dans la liste restreinte

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes: 9heures à 14heures, heure locale (TU+1).

6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 15 juin 2022 à 12heures 30 mn (heure locale, TU+1) et porter expressément la mention «AMI N°005-2022/MATIER/DGGT-CT-CEP / Sélection de Consultants-Firmes) / Contrôle et la surveillance des travaux d'aménagements connexes»

À l'attention: Monsieur le Coordonnateur du Projet,
Adresse: 2, avenue de la Base aérienne Marien NGOUABI (Croisement avec le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO), 5e étage de l'immeuble Cheick TAMBADOU, quartier Batignolles, Brazzaville, République du Congo
E-mail: ceprbaddggt@gmail.com;
payima6@gmail.com

Fait à Brazzaville,

Le Coordonnateur,

BATOUNGUIDIO.-



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANT)

RÉPUBLIQUE DU CONGO



«Projet de développement du corridor de transport multimodal Pointe-Noire-Brazzaville-Bangui-N'Djamena - phase 1»

Secteur: **«transport»**

Référence du prêt: **206/CG-21/01-INFRA du 10/12/2021**

AMI: **N° 006-2022/MATIER/DGGT/CT-CEP**

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) afin de couvrir le coût du Projet de développement du corridor de transport multimodal Pointe-Noire- Brazzaville- Bangui-N'Djamena - phase 1 section Ouessou-Gouga et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer les prestations relatives à l'«Actualisation des études d'aménagement et de bitumage de la section Pokola – Gouga (457 km)».

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent:

- l'étude d'impact environnemental et social;
- l'étude technique, constituée par:
 - une actualisation de l'étude technique;
 - un Dossier d'Appel d'Offres (DAO) actualisé.

2. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, ci-après dénommée

«Organe d'Exécution du projet» invite les Consultants à présenter leurs candidatures en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

3. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par la Banque Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC).

4. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (termes de référence) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes: de 09h à 14h, heure locale, (TU+1)

Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, Croisement Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO – 2, Route de la Base militaire, 5ème étage de l'Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Aéroport Maya-Maya). - BP: 14 729; Tél.: (+242) 05 386 35 32 ; 06 956 86 64, E-mail: ceprbaddggt@gmail.com; payima6@gmail.com; batoung123@gmail.com;

5. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 16 juin 2022 à 12h 30mn (Heure locale, TU+1) et porter expressément la mention:

«AMI N° 006-2022/MATIER/DGGT/CET-CEP/Services d'un consultant (firme) pour l'«Actualisation des études d'aménagement et de bitumage de la section Pokola – Gouga (457 km)».

À l'attention de: Monsieur le Coordonnateur de la Cellule d'exécution des projets en partenariat multilatéral.

Fait à Brazzaville,

Le Coordonnateur

BATOUNGUIDIO.-

Monseigneur Anatole Milandou, témoin de l'espérance, jusqu'à l'épreuve du risque

Contexte et lieu d'éclosion: y aurait-il un discours plus normal que la reconnaissance, cette forme de respect et de remerciements pour une vie déployée au service de Dieu et des hommes? Chercherait-on à couronner un ministère épiscopal d'honneur, quand celui qui l'a exercé, dans la modestie et l'humilité, a tout incarné dans le service de ses frères et sœurs? Pourrait-on passer sous silence ces moments hautement historiques qui font de notre père dans la foi, une figure, une bibliothèque, un monument vivant de l'Eglise de Brazzaville et partant du Congo?

C'est pour rendre hommage et dire merci à Tata Milandou que nous donnons corps à cette trilogie, en entreprenant cette initiative laudative et analytique, pour synthétiser l'espérance qui a été perçue et vécue, tout au long de son ministère et de sa vie d'évêque.

1- Synthèse de l'objet théorique: poétique anamnétique de quelques lignes biographiques.

Le 18 novembre 1947, lorsque sonne l'heure de sa venue au monde à Nsamoua, personne dans cette contrée du Congo ou dans sa famille, ne pouvait imaginer ou comprendre le chemin tracé pour la croissance et le rayonnement de ce fils. Ce fruit qui a muri sous la rigueur de l'éducation familiale et de la formation dans les différentes maisons religieuses, de Mbamou à Libermann, avait fini par répondre effectivement à l'appel du Seigneur. Des mains du cardinal Emile Biayenda, il recevait l'ordination sacerdotale le 22 juin 1974. Ce ministère, tel un trésor dans un vase d'argile, il l'a exercé et vécu dans l'espérance, cette confiance d'être soutenu, accompagné par le maître qui l'associait définitivement à son service.

La direction du Petit séminaire de Mbamou, la direction spirituelle du moyen séminaire saint Jean, sont des étapes cruciales de son ministère, entièrement orienté vers l'éducation de tant de générations. Vicaire général de Brazzaville, il est ordonné évêque, en compagnie de Mgr Hervé Itoua, le 28 août 1983, par le cardinal Roger Etchegaray. Evêque titulaire de Capra et auxiliaire de Brazzaville, le repos n'est pas au rendez-vous de sa vie. Le 3 octobre 1987, il est nommé évêque du nouveau diocèse de Kinkala, charge qu'il a assumée jusqu'en 2001, année de sa nomination comme archevêque de Brazzaville, en remplacement de Mgr Barthélemy Batantu, admis à la retraite. En rappelant ces points ou en fournissant ces détails, nihil novi sub sole, nous voulons relever la fulgurance et l'intrépidité avec lesquelles ce ministère s'est déroulé. Telle est la marque des élus, ces amis de Dieu, humbles et pauvres, qui font sa volonté dans la simplicité et l'obéissance à son projet qui, parfois, prend des tournures déconcertantes, inattendues par son serviteur. L'espérance, dans l'accomplissement des différentes responsabilités ministérielles, est le signe de la main du maître de la mission qui accompagne son œuvre. A toute mission, en effet, correspond une provision.

Nous saluons, dans la reconnaissance et le respect cette vie toute donnée, pour la gloire de Dieu, le rayonnement de son royaume, l'annonce de sa Parole et le salut de son peuple. Au pèlerin de l'espérance, père de l'Eglise de Brazzaville et du Congo, la chrétienté et l'humanité reconnaissantes. La nouvelle

vie qui commence est celle qui fait de votre personne une référence, une source, un puits. Même dans votre retraite, merci de continuer à nous illuminer par votre sagesse et renforcer par votre charité, votre bonté, votre exemple de vie.

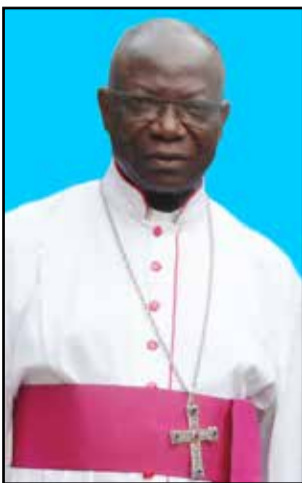
2- L'espérance comme forme de vie incarnée

"Le fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir" (Mc 10, 45). Tel un programme d'administration ou un projet de gouvernance, ces propos qui transparaissent dans les armoires de Mgr Anatole, constituent un chemin tracé de vie humaine et religieuse, vécue dans la vision du service comme chemin de véritable grandeur. Que le plus grand de tous, soit serviteur (Cf. Mt 23, 11). Dans l'Eglise, société sui generis, l'autorité est service et non chemin de grandeur pour écraser et dominer. Dans la droite conscience de cette identité et de sa responsabilité, celui qui est promu en Eglise, a ce devoir de tout accomplir, jusqu'à l'effacement de sa personne de serviteur inutile, pour laisser transparaître l'unique maître, le Christ, ami des pauvres.

Ce service apostolique, Mgr Anatole l'a vécu, dans cette espérance de correspondre aux attentes du cœur de Dieu. Les yeux levés au ciel, dans une constante spirituelle continue, il n'a attendu que du Seigneur le secours nécessaire à la réalisation de sa tâche. De ce Dieu, il a attendu et reçu tout ce qu'il fallait offrir à son peuple, dans le service joyeux et pénible de ses frères et sœurs. Ce triple regard que nous disséquons est celui qui a visibilisé sa ligne épiscopale, en lien avec l'espérance.

Regard philosophique:

Dans la permanence du regard et du cœur entièrement orientés, tournés vers le Seigneur, la vie de tata Milandou, a pris les allures d'un néoplatonisme christianisé. Si pour Platon, la félicité se trouve dans la contemplation des formes premières et intelligibles, cela s'est aussi vérifié dans la démarche intellectuelle de notre père. Chercheur infatigable, autodidacte chevronné en informatique, éducateur, prédicateur à la voix quasi prophétique, homme de culture, Monseigneur, comme on pourrait le dire aujourd'hui, dans le langage juvénile, ne s'est pas négligé. Il a pris soin de l'instrument qu'il est, conscient du fait que l'espérance est une forme d'entretien et de continuation de la grâce qui a été reçue. Loin de toute utopie ou de contemplation de fausses lumières, il a gardé son regard fixé sur le chef suprême de l'Eglise, le Christ, son maître et sauveur. Cette vie, pleine d'expérience et de sagesse, devient un lieu et une source d'inspiration pour les filles et fils de l'Eglise de Brazzaville, du Congo. Une valeur digne d'imitation. L'espérance, dans la pensée



Mgr Anatole Milandou...

d'Aristote, se meut en une inclination vers la recherche du bien suprême. Ce dernier n'est pas dans les honneurs, les plaisirs, les titres ou la vaine gloire, mais dans la félicité. Cette recherche qui fait partie des données empiriques non-contingentes a été et demeure aussi au cœur de la vie de Tata Milandou, homme de prière et pionnier de la vie belle et saine, vécue dans la simplicité. Son insistance sur l'instauration ou la création du paradis dans nos différents milieux de vie, n'entraîne point dans une exaltation de l'opulence au détriment des démunis. Simple et claire était la consigne: le paradis est d'abord un état d'âme, une disposition humaine et relationnelle, qui finit par se rendre visible et concrète dans la vie de tous les jours, avec une gestion juste et harmonieuse du patrimoine à notre disposition. Cela se vérifiait dans son propre palais épiscopal, où le bon vin et les saveurs nationale et traditionnelle étaient au rendez-vous. Le meilleur enseignement est celui qui passe par notre propre témoignage de vie. Le monde de notre temps a beaucoup plus besoin de témoins que de maîtres, comme pour reprendre les propos du Pape Paul VI.

Regard théologique:

Avec Karl Rahner, pour ne pas en dire long et plus, l'espérance épouse la voie de la civilisation de l'audace. Il faut tout oser par, pour, dans et avec le Christ. Cette vision est proche de celle du saint pape Jean Paul II, qui au début de son pontificat invitait l'humanité, l'Eglise, chacun de nous, à ne pas avoir peur et à ouvrir grandement les portes au Christ, rédempteur de l'homme. Ces caractéristiques ont été reconnues et saluées dans la vie ministérielle de Mgr Milandou, indissociable de son côté humain. Avec foi, courage et témérité, il a mené une pastorale sacramentelle de la proposition. Compris et/ou incompris, il s'est, dans la mesure du possible évangélique, mis sur le chemin de l'histoire nationale et de l'Eglise, pour rappeler la sacralité et l'inviolabilité de la dignité de la personne humaine. Son militantisme pour l'éducation, surtout celle de la jeunesse, n'a cessé de trahir son aspiration à une nation et une Eglise prospères en ressources humaines, au standing et à la stature respectables, utiles au relèvement de tant de défis, dans l'unité vraie, le travail acharné et le progrès effectif.

Nous saluons et respectons cette vision de la vie, toujours vécue dans cette dynamique de générativité, dans cette soif de transmission des valeurs

capables de relever et de réhabiliter l'humain. Quand cette prise en compte d'une telle vision n'est pas accomplie, la destruction de tout peut déjà être programmée dans l'évolution historique d'un peuple. Merci pour cette espérance incarnée, comme voie de résurrection du Congo. Ce regard social a accompagné votre ministère, dans une attention aux changements brusques et parfois malencontreux survenus tout au long de votre parcours.

Regard social:

Ouvrons les chemins de résurrection. Ce cri de votre cœur de pasteur, face aux différentes expressions de notre inhumanité, classée sous le label de la bêtise humaine, frappe encore aux parois de nos consciences. Résurrection, le mot est lâché, voilà ce que vous attendez aujourd'hui encore de chaque fils et fille de Brazzaville, et partant du Congo. Ce vaste chantier commence par la prise de conscience de notre appartenance à une nation prospère et grande. De cette fierté doit naître la volonté responsable d'œuvrer, chacun à son niveau, pour une transformation radicale, une conversion concrète, un chan-



Abbé Michael Kelly Milongo M.

gement de mentalités et une circoncision des cœurs. Dans ce Congo ressuscité, personne ne saurait être de trop. Dans la fraternité au-delà des coquilles de l'infra-humanité, nous serons capables d'incarner l'unité et d'œuvrer, non pas dans l'opposition meurtrière mais dans la juxtaposition tolérante, avec pour seul intérêt le bonheur de tous et de chacun. Votre cri du cœur, est celui qui continue à exiger de chacun de nous un effort de transformation concrète de ce beau pays.

3- Le contexte tumultueux national

Pourrait-on dissocier le ministère épiscopal de Mgr Anatole du contexte national, dans ses heures les plus sombres? Ce serait un grave défaut d'analyse et une erreur historique. En ouvrant cette fenêtre, l'intention n'est pas de remettre en lumière ces différents moments qui ont déchiré le tissu national. Notre motivation est celle de présenter la figure de cet évêque, témoin privilégié du parcours historique de notre pays et de son peuple. Evêque de Kinkala, il a vu son diocèse sombrer sous le poids des conflits qui ont meurtri une portion considérable du pays. Son espérance s'est associée à son courage, pour redonner confiance, chercher des voies de solution, malgré les imperfections de toute œuvre humaine, et les incompréhensions inhérentes à toute entreprise

stratégique de pacification. Sans reculer, parfois au péril de sa vie, il a été là, cherchant et proposant des voies de résolution des conflits et de gestion plus harmonieuse de la chose commune, pour le bien des fils et filles du Congo. Devenu archevêque de Brazzaville, son combat pour un Congo où le bruit des armes doit être remplacé par les éclats des propos de la réconciliation, de la justice et de la paix, n'a pas changé de perspectives. Dans ses enseignements, ses prédications, les conditions de possibilité d'une paix vraie et durable ont été élucidées. Fondamentalement, elles passent par la formation et l'éducation à la culture de la tolérance et le respect de la dimension sacrale de l'homme. Réconciliateur parfois persécuté, d'une manière ou d'une autre, il a gardé cette espérance vive que tôt ou tard le Congo guérirait de son mal et que son histoire connaîtrait des moments heureux, glorieux, pleins de vie et de joie pour tous. Ce Congo est celui où chaque fille, chaque fils, jouirait des bénéfices et des atouts de notre richesse.

4- L'espérance et la vision ecclésiale: la formation de l'homme et le service entre diocèses

Il ne serait pas exagéré de dire que notre père est resté dans sa tunique de formateur, d'éducateur, quand bien même cela est renforcé par sa charge de premier docteur de l'Eglise de Brazzaville. La préoccupation a été celle de doter l'Eglise d'un clergé et d'un laïcat intellectuellement forts, spirituellement solides et pastoralement engagés. Une croissance et une diversité dans le développement du capital humain, dans l'unique finalité de rendre plus missionnaire et serviable l'Eglise de Dieu, présente à Brazzaville, face aux exigences et aux défis du monde de notre temps. Cette espérance, postulat de la vie rationnelle, a donné non seulement des diplômés (ce qui, d'ailleurs, ne suffirait pas pour servir), mais aussi des intellectuels (des personnes passées au crible de l'humilité scientifique, pour servir en toute simplicité et faire avancer le règne de Dieu par le ministère de la connaissance). La vision, aujourd'hui devenue un véritable patrimoine et un héritage pour l'archidiocèse de Brazzaville, est celle de continuer à parfaire la qualification de son personnel: de la mécanique à la menuiserie, en passant par la cuisine et l'enseignement, sans

oublier l'hôpital et tant d'autres domaines où nous sommes appelés à rendre compte de notre foi, et de l'espérance qui habite en nous (1 P 3, 16), impulsée par notre père et tous ses prédécesseurs à la charge épiscopale de Brazzaville.

La formation des prêtres, des consacrés et des laïcs: une entreprise réussie et qui fait la fierté de notre Eglise, tout en visant une exploitation objective des compétences et des talents. Des structures d'accompagnement ou de mise en œuvre des expertises sont encore à créer, en dehors de celles qui existent déjà. Avec le nombre pléthorique des prêtres, des consacrés et des laïcs qualifiés, l'espérance de notre père pourrait être matérialisée avec la création de l'université catholique privée de Brazzaville, portant même son nom. Cette initiative, soutenue par ses nombreux enfants engendrés dans la foi, pourrait constituer le symbole historique de notre reconnaissance et de notre respect, véritable cadeau à ce père qui a fait don de sa vie, de son énergie, au nom de sa foi, pour donner à notre Eglise sa stature actuelle, respectable, malgré vents et marrées. Le cadre du foyer Abraham peut déjà constituer un point de départ d'une faculté. L'espérance est aussi pro-vocation, une forme de désir jeté dans le vaste océan de la dynamique active et constructive.

La diversification pastorale interne:

Pour faire profiter de la diversité et du grand nombre de son personnel, l'archidiocèse a renforcé davantage, sous Mgr Anatole, l'espérance d'une collaboration ad intra, entre les différents diocèses du pays. A ses frères dans l'épiscopat, qui le lui demandaient, il n'hésitait pas d'envoyer en fidei donum des prêtres, renforçant ainsi la dimension dialogique et fraternelle, au cœur de notre Eglise nationale. De Ouesso à Dolisie, l'Esprit a été et demeure à l'œuvre, pour que le peuple de Dieu ne manque pas de ministres, pour l'écoute de la Parole et la célébration des sacrements, avec à leur sommet l'eucharistie, lieu de la plus haute fraternité, où le divin prend l'humain et où l'humain est divinisé, dans une circularité gracieuse de miséricorde et d'amour. Cette belle expérience a été élargie en dehors des frontières nationales, en Afrique, en Amérique, en Europe.

Nous saluons et respectons cette perspicacité, cette espérance pratique, au service d'une Eglise en marche. Père de l'Eglise, cet honneur vous revient, même si tout n'a pas été rose et facile pour vous!

(A suivre)

Abbé Michael Kelly MILONGO-MASENSO

NECROLOGIE

L'abbé NKOUNGAMABIKAS Cellot Primat, prêtre du diocèse de Nkayi; les Familles: WAWANGA-MFOUTOU et MDZOUOUNA; Les enfants et petits-enfants... ont la profonde tristesse de vous faire-part du décès de M^{lle} Martine née MAMPEMPE Martine, survenu à l'aube du 18 mai 2022.

L'inhumation a eu lieu le vendredi 27 mai 2022, au cimetière M^{lle} Campagne, à Brazzaville.

La veillée mortuaire a eu lieu au n° 88 de la Rue Moussoumbali, La Base-Ngambio.

Pour tout Contact: Tel. 06.661.70.14 / 06.991.60.60.



**DECLARATION DE LA CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO (CEC)
SUR LES ELECTIONS A VENIR!**

«Père consacre-les dans la vérité» (Jn 17, 17)

**Chers Filles et Fils bien aimés dans le Seigneur!
Femmes et Hommes de bonne volonté!**

1. Réunis en Session Extraordinaire, ce 17 mai 2022, au Centre Interdiocésain des Œuvres (CIO), en ces jours où nous venons de clôturer l'année jubilaire marquant les 50 ans de notre Conférence Episcopale, nous, Archevêques et Evêques, Membres de la Conférence Episcopale du Congo (CEC), saisissons cette opportunité pour vous adresser à vous, nos filles et fils dans la foi, et à toutes les personnes éprises de paix, de justice et d'amour, un message d'encouragement au sujet des élections qui vont bientôt se tenir dans notre pays.

2. Conformément à sa conscience et à sa mission prophétique, la Conférence des Evêques du Congo ne peut pas ne pas vous accompagner, vous Peuple Congolais, dans vos droits et devoirs de citoyens et de souverain primaire.

3. Motivés par l'aspiration du Peuple congolais au mieux-être, nous adressons cette déclaration aussi bien aux Electrices et Electeurs qu'à celles et ceux qui s'approprient à solliciter le suffrage de nos Compatriotes. Appel aux Electrices et Electeurs!

4. Aux électrices et électeurs, nous voudrions rappeler ces paroles profondes du Christ au cours de sa Prière sacerdotale: «Père, l'heure est venue... consacre-les dans la vérité» (Jn 17, 17). En d'autres termes, consacre, sanctifie, établis-les dans la droiture et dans l'intégrité morale.

5. Nous rappelons tout d'abord que le vote n'est pas facultatif, mais est un droit et un devoir civique, qui doit être exercé. Des générations de femmes et d'hommes se sont battues, parfois au prix de leur vie, pour pouvoir obtenir le droit de voter librement, c'est-à-dire, d'impacter en toute responsabilité sur l'attribution des fonctions politiques et indirectement sur l'accès aux hautes fonctions dans leurs pays respectifs. Il ne nous appartient pas en conscience de négliger ce droit et devoir individuel et communautaire, par l'indifférence ou par un usage qui ne serait pas conforme, ni à la démocratie, ni à l'exigence morale d'une conscience chrétienne.

6. Par conséquent, ne pas exercer le droit de vote, là où on en a la jouissance même restreinte, c'est non seulement se désintéresser de la vie de la nation dans laquelle Dieu dans sa prévenance nous a placés, mais c'est aussi faire preuve de mépris pour tant de sacrifices de femmes et d'hommes qui ont lutté pour les droits humains. Par notre baptême, nous sommes des collaboratrices et des collaborateurs du Christ Jésus, qui a confié à ses Disciples la mission de poursuivre l'annonce et la construction du Règne de Dieu sur la terre.



Les archevêques et évêques du Congo (Ph. d'arch)

7. Voilà pourquoi, nous, vos Pasteurs, voulons vous exhorter à vous impliquer dans le processus électoral à venir, en vous assurant d'avoir votre nom sur les listes électorales et de vous procurer à temps votre Carte d'Electeur, de connaître votre Bureau de Vote, sans oublier de vous imprégner des dispositions de la Loi électorale, afin que vous soyez en mesure d'apprécier le déroulement du vote du début jusqu'à la fin du processus.

8. S'impliquer dans les prochaines Elections, c'est aussi vous intéresser aux candidats qui veulent solliciter vos suffrages, en étudiant leurs programmes, mais aussi leurs biographies et leur capacité réelle et sincère à tenir leurs promesses.

9. Ainsi, vous serez en mesure de faire le tri, parmi celles et ceux qui viendront bientôt solliciter vos suffrages. Vous contribuerez alors à des élections objectives et crédibles, libres de l'achat des consciences et des manipulations (Cf. Messages de la CEC, du 16 mai 1992, sur les Elections, n° 4).

Appel aux Candidates et Candidats!

10. A tous nos compatriotes, femmes et hommes, qui vous préparez à entrer en campagne, pour aller solliciter les suffrages des Congolaises et des Congolais, pour devenir leurs Députés, c'est-à-dire, leurs Représentantes et Représentants à l'Assemblée Nationale, nous, Archevêques et Evêques du Congo, estimons de notre devoir de vous rappeler que la politique est une vocation, la vocation à servir le bien commun au profit du plus grand nombre possible, sur la base de la justice, de la vérité et de l'égalité des chances pour tous.

11. Comme n'ont cessé de le rappeler les Papes depuis plusieurs décennies, la politique accomplie dans le respect fondamental de la vie, de la liberté et de la dignité des personnes, est la forme la plus éminente de la charité (Cf. Pape François, reprenant Benoît XVI, dans son Message pour la 52^{ème} Journée mondiale de la paix, 8 décembre 2018). Pour pouvoir s'y employer, les candidates et

candidats n'ont pas seulement besoin d'un bon programme, mais aussi et surtout d'un bon cœur, disposé à servir les autres, avec désintéressement et abnégation. Ce qui suppose de connaître celles et ceux que l'on veut représenter, leurs besoins et leurs souffrances pour pouvoir devenir des vrais Représentantes et Représentants du peuple.

12. Prendre au sérieux les Electrices et Electeurs, c'est également les respecter et surtout ne pas brader leur droit inaliénable à décider par eux-mêmes, à qui ils veulent confier leur destin. C'est donc pour tous, le moment de tourner le dos aux pratiques nuisibles de l'achat des consciences par la corruption directe ou indirecte, par les trafics d'influence, les intimidations et les autres formes de pressions. Ces pratiques n'honorent pas notre pays et font reculer la cause de la démocratie (Cf. Message des Evêques du Congo sur les antivaleurs en 2013).

13. A cet effet, le Pape Benoît XVI affirme: «Les Elections constituent un lieu d'expression du choix politique d'un peuple et sont signe de la légitimité pour l'exercice du pouvoir. Elles sont le moment privilégié pour un débat politique public sain et sérieux, caractérisé par le respect des différentes opinions et des différents groupes politiques. Favoriser un bon déroulement des élections, suscitera et encouragera une participation réelle et active des citoyens à la vie politique et sociale» (Benoît XVI, Africae Munus, n° 131).

Appel au Clergé et aux consacrés

14. Nous vous rappelons que votre consécration au Christ est un engagement au service du bien-être du peuple dans la justice, la vérité et la paix. Fort de ces valeurs fondamentales qui ne doivent être trahies sous aucun prétexte, nous vous rappelons ce qui suit par rapport aux activités politiques: - Respectez et célébrez les Messes en faveur de la paix et de l'unité nationale, même demandées par un parti politique. Pourvu que l'intention soit respectée; - Demeurez constant dans l'impartialité; - Abstenez-vous des sollicitations contraires à l'unité et à la paix; - Refusez fermement

les affiches et banderoles à caractère politique dans l'enceinte des Paroisses (et les murs extérieurs y compris); - Interdisez tout débat et réunion à caractère politique au sein des espaces paroissiaux, les Ecoles catholiques comprises; - N'accordez pas la parole aux candidates et candidats pendant les Célébrations Eucharistiques et autres Prières; - Ne servez pas les intérêts d'un parti politique; - Recevez, conseillez et priez pour toutes celles et pour tous ceux qui en ont besoin en toute neutralité et uniquement dans l'intérêt de la nation congolaise; - Demeurez ouverts aux hommes et femmes de bonne volonté pouvant contribuer à une dynamique de développement, de paix et d'unité nationale; - Gardez présent à l'esprit cette recommandation du Christ Maître et Sauveur: «Vous êtes le sel de la terre. Mais si le sel perd sa saveur, avec quoi la lui rendra-t-on? Il ne sert plus qu'à être jeté dehors, et foulé aux pieds par les hommes. Vous êtes la lumière (...). On n'allume pas une lampe pour la mettre sous le boisseau, mais on la met sur le chandelier, et elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison...» (Mt 5, 13-14); - Abstenez-vous de tout propos ambigu ou pouvant favoriser la dispersion du Peuple.

Conclusion

15. Filles et fils bien aimés, l'avenir de notre pays se trouve entre nos mains!

16. Puisse l'intercession maternelle, de la Très Sainte Vierge Marie à qui notre cher pays le Congo a été confié, obtenir pour nous, auprès du Ressuscité, la lucidité des choix que nous devons effectuer et la détermination dans leur accomplissement pour la plus grande gloire de Dieu et le bien de la Nation Congolaise.

Fait à Brazzaville, le 31 mai 2022

En la Fête de la Visitation de la Vierge Marie Pour les Archevêques et Evêques du Congo

Mgr Bienvenu MANAMIKA BAFUAKOUAHOU
Archevêque de Brazzaville



Président de la Conférence épiscopale du Congo

DIMANCHE DE PENTECOTE-C-

«L'Esprit Saint vous enseignera tout»

Textes: Ac 2, 1-11; Ps 103 (104); Rm 8, 8-17; Jn 14, 15-16.23b-26

Chers lecteurs, chères lectrices; cinquante jours après Pâques, l'Eglise célèbre la fête de Pentecôte. Elle vient du grec πεντηκοστή pentekostê qui signifie «cinquantième». C'est la célébration de la venue de l'Esprit Saint sur les apôtres. Les textes de ce dimanche nous font découvrir la candeur immaculée de cette fête qui vient métamorphoser la vie des disciples et qui marque la naissance de l'Eglise. L'Esprit Saint, entendu comme désignant non seulement l'objet de la foi, mais comme son opérateur, «sujet» par excellence, qui constitue ceux qui le reçoivent en sujets croyants dans leur rapport filial à Dieu et fraternel aux hommes, se répand sur les disciples et leur donne la force d'annoncer la Bonne Nouvelle du salut.

Par ailleurs, devons-nous parler d'une pentecôte ou des pentecôtes? Les théologiens sont portés à classer la Pentecôte dans la catégorie de L'Ephapax (Heb. 7,27; 9,12; 10,10): c'est-à-dire, ce qui ne s'est produit qu'une fois pour l'Eglise. Le pape Jean XXIII parlait de «Pentecôte mariale», à propos de Lourde est ici pleinement conforme au livre des Actes des Apôtres que nous méditons ce dimanche. Car la Pentecôte (chapitre 2) n'y apparaît pas comme un phénomène unique. Selon la structure même de ce livre, elle s'est renouvelée avec des signes analogues: pour les Douze après la persécution (4, 31); pour les premiers chrétiens de Samarie (8, 15). Nous voyons un perpétuel renouvellement de la Pentecôte dans l'Eglise comme dans chaque vie chrétienne, en effet, la pentecôte est le contraire de Babel; si à Babel les hommes par leur outrecuidance ont voulu défier Dieu, à la pentecôte, tous se comprennent chacun dans sa langue. Fêter la pentecôte, c'est reconnaître la place de l'Esprit Saint dans l'Eglise. C'est reconnaître que l'esprit est et demeure à l'œuvre dans l'Eglise.

Pour le pape Léon XIII, le Saint Esprit est l'âme de l'Eglise dans l'encyclique Divinum illud sur l'Esprit Saint (ASS 29, 1896-1897, p. 644-658) qui tend à redécouvrir globalement la fonction ecclésiologique du Saint Esprit en le reconnaissant, selon une formule inspirée de Saint Augustin, affirme ce qui suit: «Si le Christ est la tête de l'Eglise, l'Esprit Saint en est l'âme: l'Esprit Saint est dans l'Eglise, Corps mystique du Christ, ce que l'âme est dans notre corps».

Fêter la Pentecôte, c'est fêter l'unité et l'universalité de l'Eglise. En cette solennité pentecostale, nous sommes appelés à vivre dans l'unité en brisant nos barrières ethniques, nous sommes appelés à vivre comme les enfants d'un même père que le défenseur vienne nous secourir contre les forces du mal. C'est aujourd'hui que les fruits de l'Esprit Saint doivent mûrir en nous; que les dons de l'Esprit Saint nous habitent pour que nous soyons des protagonistes de la Bonne Nouvelle.

Quel don allons-nous finalement demander au Seigneur? La glossolalie ou la zénolalie pour parler comme les méga puristes; au-delà de tous ces dons que le Seigneur nous donne, demandons au Seigneur de toujours faire pleuvoir sur nous une pluralité de dons pour que nous soyons des véritables bâtisseurs d'amour et des ouvriers indéfectibles de paix pour vivre un renouvellement perpétuel de la face de la terre.

Abbé Ander KETIKETI

REMERCIEMENTS

MM. Aloïse NGOU-MMA, inspecteur de l'enseignement retraité à Dolisie; Michaël MBOUN-GOU-KIONGO et Aristide Ghislain NGOUMA, journalistes à Brazzaville ainsi que toute la famille KIFIMBA; la veuve Ghislaine NGOUMA à Pointe-Noire et Mlle Prefina Glaide Delcia NGOUMA, étudiante à Dakar au Sénégal, remercient les amis et connaissances, particulièrement, l'équipe de maîtrise et les élèves du lycée 30 Mars



1970 de Tié-Tié à Pointe-Noire; l'équipe des formateurs et les étudiants du séminaire Notre-Dame de Loango, pour leur soutien multiforme lors du décès le 29 avril 2022 de leur fils, grand-frère, époux et père, Pépin Amédée Côme NGOUMA «Amed», respectivement surveillant général et professeur d'histoire-géo dans ces établissements, et aussi ancien joueur de l'AC Léopards de Dolisie des années 80. L'inhumation a eu lieu le 9 mai 2022 au cimetière de Vindoulou à Pointe-Noire.

«Je suis la résurrection. Qui croit en moi, même s'il meurt, vivra» (Jn 11,25)

Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux
Commission Générale de passation des marchés n°01

Appel d'offres international ouvert n°66/BEAC/DGE-DSI/AOIO/Bien/2022 pour la fourniture de diverses pièces détachées du système VSAT

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage, sur ressources propres, d'acquérir diverses pièces détachées du système VSAT. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres, rédigé en français, peut être consulté gratuitement et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX

**Direction Générale de l'Exploitation - CGAM, 14e étage, porte 1412
736, Avenue Monseigneur Vogt – B.P.: 1917 Yaoundé - Cameroun
Tél.: (+237) 222 23 40 30; (+237) 222 23 40 60 postes 5452, 5431, 5412, 5402 ou 5403
Fax: (+237) 222 23 33 29
@: cgam.scx@beac.int**

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de cinquante mille (50 000)francs

CFA. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC, à l'exception du Bureau de Paris. Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie autonome à première demande, conforme au modèle indiqué dans le DAO et d'un montant forfaitaire d'un million (1 000 000) F. CFA, devront être déposées à l'adresse

indiquée ci-après, au plus tard, le jeudi 16 juin 2022, à 12 heures précises. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE- SERVICES CENTRAUX

**BUREAU D'ORDRE 15^e étage, porte 15.01
736, Avenue Monseigneur Vogt – B.P.: 1917 Yaoundé - Cameroun**
Les soumissions seront ouvertes en une phase, le jeudi 16 juin 2022, à 13 heures aux Services Centraux de la BEAC, à Yaoundé. La séance d'ouverture se tiendra par visioconférence, en raison des contraintes sanitaires qu'impose la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus.

Yaoundé, le 13 Mai 2022

**Le Président
de la Commission.**

Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux
Commission Générale de passation des marchés n°01

Appel d'offres régional ouvert n°68/BEAC/DGE-DSI/AORO/Bien/2022 pour la mise en conformité du Datacenter de la Direction Nationale à Libreville

Dans le cadre de son plan de réforme et de modernisation, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale souhaite mettre aux normes l'ensemble de ses «salles informatiques». Après la mise aux normes du datacenter du Siège, la BEAC envisage, sur ressources propres, de mettre en conformité celui de la Direction Nationale pour le Gabon, à Libreville. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres, rédigé en français, peut être consulté gratuitement, acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE-SERVICES CENTRAUX

**Direction Générale de l'Exploitation-CGAM, 14e étage, porte 1412
736, Avenue Monseigneur Vogt – B.P.: 1917, Yaoundé - Cameroun
Tél.: (+237) 222 23 40 30; (+237) 222 23 40 60 postes 5452, 5431, 5412 ou 5403 / Fax: (+237) 222 23 33 29
@: cgam.scx@beac.int**

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la

BEAC, à l'exception du Bureau de Paris.

La visite de site est obligatoire. Seules les entreprises s'étant acquitté des frais de soumission sont autorisées à effectuer une visite de site. Elles devront en faire la demande, par écrit, à l'adresse suivante: cgam.scx@beac.int. Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie autonome à première demande, conforme au modèle indiqué dans le DAO et d'un montant forfaitaire d'un million (1 000 000) F. CFA, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le jeudi 07 juillet 2022, à 12 heures précises. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE-SERVICES CENTRAUX

**BUREAU D'ORDRE 15^e étage, porte 15.01
736, Avenue Monseigneur Vogt – B.P.: 1917, Yaoundé - Cameroun**
Les soumissions seront ouvertes en deux phases. Les plis administratifs et techniques, le jeudi 07 juillet 2022, à 13 heures, aux Services Centraux de la BEAC, à Yaoundé. Les plis financiers seront ouverts pour les offres jugées conformes, à une date qui sera communiquée ultérieurement. Les séances d'ouverture se tiendront par visioconférence, en raison des contraintes sanitaires qu'impose la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus.

Yaoundé, le 23 Mai 2022

Le Président de la Commission.

FORMATION

L'UCARE, le JEC et le Club économique de la presse du Congo unis par un partenariat

L'union fait la force, dit l'adage. C'est certainement conscients de cela que l'Association congolaise de recherche et de l'éducation (UCARE), Journalistes et éthique Congo (JEC) et le Club économique de la presse congolaise ont noué un partenariat. C'était au cours d'une cérémonie qui a eu lieu le samedi 28 mai dernier, jour de l'inauguration du nouveau siège d'UCARE, sis à Bacongo, l'arrondissement 2 de Brazzaville.

Francine Kabadio, directrice du bureau d'UCARE, Arsène Sévérin Ngouela, directeur exécutif de JEC, et Laudes Martial Mbon, coordinateur général du Club économique de la presse congolaise, ont signé cet accord qui, selon Pavel Mbakouka, président de l'association UCARE, permettra aux organismes signataires «d'œuvrer dans la formation des jeunes en métier de journalisme et de communication, l'assistance en matière de couverture médiatique, l'appui à la visibilité pour les partenaires, la facilitation sur la formation en langue anglaise, l'assistance des partenaires sur la réalisation des différents projets, la promotion des activités partout où le besoin se fera ressentir...»

Laudes Martial Mbon a justifié ce partenariat par le fait que les organisations signataires poursuivent les mêmes objectifs. «Ne dit-on pas que les animaux se promènent par espèces et que les oiseaux d'un même plumage volent plus haut ensemble? C'est toujours bien de marcher ensemble, car l'union crée des synergies et donne de la force. Par les temps qui courent, l'individualisme est condamnable», a-t-il argué. Et de rappeler que le Club aux destinées duquel il préside a été porté sur les fonts baptismaux en octobre 2021. Il se cherche encore. Et veut se frayer un

chemin. «Son objectif est de créer un cadre d'échange, de discussion et de réflexion sur les questions d'actualité économique nationale, africaine et pourquoi pas internationale? Dans ce cadre, on trouvera, bien sûr, des chevaliers de la plume et du micro au premier rang, mais aussi des experts, des analystes économiques, des enseignants d'université... Ce cadre nous manquait, jusque-là. Et pourtant, nous le savons bien, le potentiel économique de notre pays est inestimable. Les membres du Club économique de la presse congolaise se proposent de mettre leurs expériences au service des jeunes journalistes d'ici et d'ailleurs, au travers d'ateliers de formation, et d'échanges interactifs. L'accord, oui, nous allons le signer, mais le plus important, c'est de le respecter à la lettre. C'est sur le terrain que vous allez certainement nous juger et pourquoi pas nous noter? Les actes valent mieux que les paroles. Mettons-nous au travail...Le temps n'est plus au discours, chers partenaires. Que vive à jamais cet accord!», a-t-il ajouté.

Pour sa part, Arsène Sévérin Ngouela a relevé que «L'accord signé va nous servir dans les différents secteurs. Nous estimons que cet accord qui sera un partenariat gagnant-gagnant dans le domaine de la formation, formation dans le domaine du



Photo de famille à la fin de la signature

journalisme, mais aussi dans l'éducation pure, peut être d'un grand intérêt pour nous, mais aussi pour le public qui nous suit, en tant qu'organisations». «Dans différents médias, nous recevons, chaque année, des organisations scolaires, donc des écoles, des fondations qui viennent frapper à nos portes pour demander si les enfants, au collège, au lycée ou à l'université ne peuvent pas déjà s'acclimater, découvrir les métiers de la télévision, de la radio ou de la presse écrite. Donc, pour nous, ce partenariat est un cadre formalisé pour qu'ensemble, nous essayons de regarder où se trouvent les intérêts, mais il y a aussi d'autres intérêts qui sont contenus dans ce protocole d'accord: l'apprentissage de la langue anglaise, et que nous devons travailler ensemble aussi pour rédiger un certain nombre de nos projets, chacun en ce qui le concerne», a poursuivi le directeur exécutif de JEC, une organisation qui a été récemment portée sur les fonts baptismaux, dans la capitale. «Nous nous sommes remis en cause, en disant, ces dernières

années, la profession du journalisme n'est plus pratiquée comme elle devrait l'être. Et donc, nous avons mis en place des outils que nous souhaitons faire profiter aux confrères, aux collègues. JEC, c'est aussi un regroupement des métiers assimilés au journalisme: photographes, monteurs vidéo, graphistes, régisseurs d'antenne, ingénieurs de son, etc.», a-t-il souligné.

A signaler que UCARE a officiellement vu le jour en 2018. Elle a pour but de former et éduquer les enfants, afin qu'ils jouent un rôle prépondérant dans la société; favoriser l'éducation morale, civique et religieuse; favoriser le respect des droits de l'homme, le développement physique, intellectuel et artistique; promouvoir le développement socio-culturel, économique, récréatif et éducatif; créer et animer des cercles techniques des adolescents sur les disciplines scolaires, artistiques et culturelles ainsi que dans la recherche et le développement.

Véran Carrhol YANGA

JOURNALISME

Le JEC pour la valorisation du métier

Pour tenter de redorer le blason terni du métier de journaliste au Congo, Arsène Sévérin Ngouela et des associés viennent de lancer à Brazzaville une ONG: Journalisme et éthique Congo (JEC). Actuellement, le directoire de l'ONG est dans la phase de sensibilisation et d'implantation des bureaux locaux dans les différents départements du Congo. Pour connaître le bien-fondé de cette organisation, nous avons échangé avec Arsène Sévérin Ngouela, directeur exécutif. Entretien.

*JEC, est-ce une association ou un syndicat?

**Nous ne sommes pas un média, non plus un syndicat, mais nous sommes une organisation régie par la loi de 1901. Notre association regroupe les journalistes professionnels et autres professionnels des autres métiers connexes au journalisme (photographes, monteurs-vidéo, graphistes, dessinateurs, imprimeurs). Pour l'intégrer vous devrez exercer un de ces métiers et remplir sa fiche d'adhésion, payer ses frais d'adhésion, parce que nous sommes très sélectifs. L'adhésion est définitive, lorsque vous avez eu votre carte de membre. L'adhésion est fixée à 2.000 FCFA.

*Qu'est ce qui a motivé la création de JEC?

**L'initiative est partie des faiblesses constatées dans la pratique de notre métier de journaliste au Congo. Métier qui a une grande éthique et une grande déontologie. Dans la pratique, nous avons l'impression qu'il a été créé hier: N'importe qui peut venir exercer comme il le veut. C'est vraiment le seul

métier dans ce pays où l'on entre et l'on sort quand on veut. Nous avons pensé qu'il fallait restaurer les principes du métier; il faut qu'il soit pratiqué selon l'éthique. Elle est l'élégance du métier. Nous entendons restaurer l'éthique en mettant sur la table les règles qui régissent le métier. Beaucoup de gens pratiquent le métier sans avoir lu la loi qui l'organise. Nous allons commencer d'abord par la vulgarisation de la loi 08-21 sur la liberté d'exercice du journalisme au Congo et ensuite des formations. Nous allons vraiment mettre cette loi au centre, pousser les journalistes à s'en imprégner. Dans le volet formation, l'un de nos objectifs est d'inciter le personnel féminin à une pratique du métier dans des genres journalistiques où les femmes ne sont pas encore beaucoup présentes, telle l'investigation en politique, en économie...

*Le travail déontologique se mène de façon fractionnée. Le temps n'a pas sonné pour fonder une fédération?

** Avant nous, il y a eu des organisations et nous respectons le travail que font ces or-



Le directeur exécutif entouré des membres du JEC

ganisations. il y a même le Conseil supérieur de la liberté de communication qui essaie de pousser, mais ce n'est pas vraiment son rôle. Les organisations qui existent doivent réellement jouer leur rôle. Le deuxième pilier que nous nous donnons, c'est la protection du journaliste. Elle se fait dans le contexte où le journaliste a fait preuve de professionnalisme dans le traitement de l'information. Donc, nous aussi, nous sommes un organisme de protection des journalistes dans l'exercice de leur métier. Et ce travail nous le menons dans certains cas en synergie avec d'autres structures existantes qui sont dans le même champ d'action que nous.

*A l'instar d'autres secteurs, l'argent est un cancer dans la presse. Comment-entendez-vous lutter contre la corruption?

Nous avons dit que l'argent c'était le poison dans notre métier: les perdiems et autres "camorras" tue le métier. Après, c'est aux professionnels de prendre leur responsabilité. C'est pourquoi nous parlons de l'éthique. Nous sommes aussi conscients que nous ne pouvons pas avoir une presse indépendante et forte s'il n'y a pas l'argent. L'argent ce n'est pas les petits perdiems, il doit y avoir un vrai financement, et c'est le combat que nous avons commencé. Nous avons rencontré le ministre de la Communication pour essayer de lui dire que nous avons besoin de la redevance audiovisuelle (RAV), mais une RAV éclatée qui prend en compte les médias qui sont assez présents tant audiovisuels, écrits que même en ligne, pourvu que ces médias remplissent un certain nombre de conditions. Nous avons aussi échangé avec le régulateur, le CSLC pour

FAUNIQUE

Des présumés trafiquants de peaux de panthère interpellés à Oyo

Un homme et une femme ont été interpellés le 21 mai à Oyo, dans le département de la Cuvette. L'un a été pris en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation d'un crâne, d'une mâchoire, d'une dent et de deux peaux de panthère. L'autre a été rattrapée après avoir été dénoncée.



Les deux présumés trafiquants interpellés avec leur butin

L'interpellation de ces deux présumés trafiquants de trophées de panthère a été effectuée par les éléments de la section de recherche judiciaire de Région de Gendarmerie d'Owando et d'Oyo ainsi que par les agents de la direction départementale de l'Economie forestière de la Cuvette, avec le concours technique du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF).

Les deux présumés délinquants fauniques seraient dans un réseau. Chacun jouant un rôle bien défini: acheteur, revendeur, démarcheur... La femme interpellée serait la propriétaire des produits de faune saisis. Elle les aurait achetés au village Ndzounou, dans le district d'Itoumbi (département de la Cuvette-Ouest). Les deux peaux, la mâchoire et la dent de panthère ont été transportées, par elle, du village précité jusqu'à Oyo, afin de les revendre. L'autre était un démarcheur. D'autres individus impliqués dans cette affaire seraient encore en cavale.

Interpellés pour délits de détention, circulation et tentative de commercialisation de deux peaux, d'une mâchoire et d'une dent de panthère, trophées d'une espèce animale intégralement protégée par la loi au Congo, les deux individus encourent des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ferme assorties d'une amende dont le maximum est de 5 millions de F. CFA, chacun, conformément à la loi. «Nous ne sommes pas à notre première opération. Vous avez entendu qu'il y a des gens qui ont été jugés dernièrement pour les mêmes faits. Donc, nous n'allons pas laisser passer des actes de ce genre. On sera toujours debout pour que les gens ne s'hasardent pas à perpétrer ce genre de pratiques», a dit le Colonel Félicien Mokobo, commandant de la Région de Gendarmerie de la Cuvette. Pour le procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance d'Oyo, Firmin Okana Douniama, «Notre pays a pris un engagement ferme pour protéger ces espèces... vous constatez vous-même qu'il y a des condamnations dans différents Tribunaux de notre pays à différents endroits où ces infractions sont commises et constatées... Ces condamnations constituent, sans nul doute, la contribution efficace de la Justice congolaise dans la lutte contre la délinquance faunique».

Le commerce illégal de produits de faune conduit à l'extinction des espèces animales sauvages à travers le monde. La République du Congo pour protéger sa faune, en l'occurrence les espèces en voie d'extinction a mis en place un dispositif juridique: la loi congolaise en matière de protection des espèces fauniques qui en son article dispose: «l'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits; sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique». V.M.

lui exprimer le même besoin. Les deux autorités sont sur la même longueur d'ondes que nous, il nous reste maintenant d'aller voir les présidents des chambres parlementaires parce que c'est une loi qui passera par le Parlement et qu'il faut que le Parlement comprenne que nous avons besoin de la RAV. Elle n'est pas l'argent de l'Etat, c'est plutôt l'argent des contribuables. Notre bataille, c'est que nous ne voulons pas que les journalistes vivent des perdiems, c'est rabaisser le professionnel. Il faut que le Gouvernement donne des moyens à la presse pour qu'elle se positionne vraiment comme pilier de la démocratie.

*Les contenus informationnels des médias sont beaucoup déplorés par le public. Avez-vous des pistes à explorer pour redorer le blason?

**Nous en sommes conscients. C'est pourquoi nous allons nous appesantir sur les formations des journalistes et même des profes-

sionnels des métiers connexes. Présentement, nous sommes entraînés à former les journalistes sur les questions environnementales. D'ici là, nous nouerons un partenariat avec une ambassade d'un grand pays au Congo et avec une grande école de journalisme de renommée internationale; nous accorderons des formations à une quinzaine de journalistes sur les questions de l'environnement.

*Comment est constitué le JEC?

**Le JEC est constitué d'un bureau de six membres dont deux femmes. Dans les six membres, on dénombre cinq journalistes et un juriste. Un juriste parce que nous avons un département spécifique "Programme assistance juridique" pour tous les conflits, toutes les difficultés que le journaliste peut rencontrer dans l'exercice de son métier.

Propos recueillis par Esperancia MBOSSA-OKANDZE

SANTÉ PUBLIQUE

Renforcer les capacités des gestionnaires des districts sanitaires

Dans le cadre du projet d'appui au CIESPAC (PRO6PAC) financé par l'Agence française de développement (AFD), le Centre inter-Etats d'enseignement supérieur en santé publique d'Afrique centrale (CIESPAC) en partenariat avec l'Ecole des hautes études en santé publique de Rennes (France), a lancé mardi 24 mai dernier une formation continue destinée aux responsables des districts sanitaires.

Gestion du district sanitaire», c'est sur ce thème que s'est déroulée cette formation du 24 mai au 2 juin 2022 au siège du CIESPAC à Brazzaville. Sous les auspices du Pr Pierre Marie Tebeu, son directeur général. En présence d'Agnès Solano, cheffe du projet PRO6PAC. Onze chefs de districts sanitaires dans leurs pays respectifs, sélectionnés en fonction de leur expérience professionnelle, ont participé à cette formation. Deux participants par pays membre de la CEMAC, notamment le Congo, le Cameroun, la Centrafrique, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad. Pour le directeur général du CIESPAC, cette formation vise à doter les gestionnaires du niveau opérationnel de l'organisation des soins et non des personnes qui administrent les soins. D'autant qu'il importe de distinguer ceux qui sont là

pour soigner et ceux qui organisent les soins. Cette formation concerne «ceux qui organisent les soins au niveau de nos différents Etats de la CEMAC. Il s'agit de les doter des compétences qui leur permettent de mieux faire leur travail, en vue de l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD): meilleure santé pour tous d'ici à 2030», a-t-il dit. Le district sanitaire a expliqué le directeur de l'institution sous-régionale, représente le niveau opérationnel dans le système des soins. C'est dire que, la réussite du système des soins est tributaire de la réussite du district de santé. A l'entendre, le thème de la gestion du district sanitaire (GDS) n'a pas été opéré au hasard. Il est apparu comme un besoin prioritaire pour tous les pays d'Afrique centrale. «En effet, c'est à partir des réflexions intégrant les observations issues



Après l'ouverture des travaux

des missions d'analyse des besoins organisées dans les pays de la CEMAC que le projet stratégique d'établissement du CIESPAC a été élaboré», a-t-il fait savoir. Ce projet prévoit notamment la mise en place d'au moins une formation continue de court format, un renforcement des capacités destiné à ceux qui exercent déjà qui n'ont pas la possibilité de rester longtemps en dehors du lieu de travail. Ceci, en complément du master de santé publique avec ses quatre spécialités. Un formateur, le Dr Apollon Derguedbe Nebardoum a, pour sa part, renchéri que cette formation est très importante parce que, «80% des problèmes de

santé peuvent être résolus au niveau périphérique, c'est-à-dire, au niveau du district. Si on arrive à bien gérer le district sanitaire, cela voudrait dire qu'on a fait un grand pas dans la gestion du système de santé». Le but étant de «faire des professionnels de terrain ou médecins chefs de districts sanitaires des agents capables de gérer leurs districts de santé de manière à la fois pertinente et efficiente...les outiller pour qu'ils soient en mesure de gérer, à bon escient, les ressources aussi bien humaines, matérielles que financières pour garantir les meilleurs soins de santé aux populations de la CEMAC», a-t-il conclu.

Marcellin MOUZITA

FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES (FLASH) Maîtriser les outils et techniques de recherche pour la rédaction des mémoires et thèses

La formation doctorale Espaces linguistiques, littéraires et culturels (ELLIC) de la faculté des Lettres, arts et sciences humaines (FLASH), en partenariat avec le Centre de recherche en linguistique et langues orales (CERELLO), a procédé jeudi 12 mai dernier à Brazzaville, au lancement des séminaires doctoraux destinés aux doctorants et étudiants en master. Objectif: renforcer les compétences des cibles pour la maîtrise des outils et techniques de recherche, afin de leur permettre de mieux rédiger les mémoires, thèses et articles scientifiques.



Une vue des participants

Les travaux qui se sont poursuivis jusqu'au vendredi 20 mai dernier 2022 ont été ouverts par le Pr Evariste Boboto, chef du département des doctorats à la FLASH. C'était en présence du Pr Yvon-Pierre Ndongo-Ibara, vice-doyen de la FLASH, du Pr Anatole Mbanga, responsable de la formation doctorale ELLIC, d'un parterre d'enseignants-chercheurs, des doctorants et étudiants en master de la FLASH et de l'Ecole normale supérieure (ENS).

Le premier panel d'interventions, modéré par le Pr Edouard Ngamounzika, a connu plusieurs temps forts. Entre autres, l'intervention du responsable de la formation doctorale ELLIC, à travers laquelle il a expliqué l'intérêt de ces séminaires.

Le Pr Mbanga a indiqué que ces rencontres sont programmées pour aider les candidats, à différents niveaux de formation, à bien rédiger les travaux scientifiques (mémoires, thèses, articles, etc.).

Les séminaristes ont été suivis plusieurs thèmes: La rédaction d'un titre, développé par le Pr Ndongo-Ibara; La rédaction d'un abstract (résumé), par le Pr Arsène Elongo; L'enquête de terrain sociolinguistique par le Pr Odjola. Le corpus linguistique par le Pr E. Ngamounzika; L'analyse et l'interprétation des données par le Pr Samba; les références scientifiques et modalités de citations, par le Pr A.F. Raoul Loussakoumounou, M. F. Otsiema, M. Nguia Oniangue; La rédaction d'une introduction, par Mme Atipo Ikemou; La rédaction de la revue de la littérature par MM. Mberi Ngakala et Ondzé Otouba. Les travaux se sont poursuivis jeudi 19 et ont été bouclés vendredi 20 mai 2022 avec la journée scientifique organisée par le Pr Rony Yala Kouandzi, autour du thème: «Littérature et études littéraires aujourd'hui».

Elle a connu la participation du Pr Omer Massoumou, doyen de la FLASH qui a assuré l'ouverture des travaux.

M. M.

COOPERATION CONGO-ALLEMAGNE

Une soirée récréative à Brazzaville en l'honneur des lycéens allemands

La résidence de l'ambassadeur de l'Allemagne à Brazzaville a abrité le vendredi 20 mai 2022, une soirée récréative réservée à cinq élèves du lycée Romain-Rolland de Dresde, en Allemagne, accompagnés de deux enseignants. Pour marquer la fin de leur séjour congolais avec les élèves du lycée Chaminade au Congo, particulièrement ceux apprenant la langue allemande. Ce séjour qui a pris fin le 21 mai dernier a été organisé dans le cadre du jumelage entre les lycées Romain-Rolland et Chaminade, ainsi que les villes de Brazzaville et de Dresde.

La soirée a été présidée par le Dr Wolfgang Klapper, ambassadeur d'Allemagne au Congo. En présence de Marius Okana, le premier adjoint au maire de Brazzaville, de quelques personnalités comme la Prof. Francine Ntoumi, qui a passé plus des 20 ans en Allemagne, et le proviseur du lycée Chaminade. Le but visé a été de permettre aux lycéens allemands -dont la plupart découvraient l'Afrique pour la première fois - et congolais de se retrouver dans une ambiance conviviale.

Les élèves allemands, qui ont avoué avoir passé un moment passionnant, se sont rendus à Ngabé, en compagnie de cinq élèves et deux enseignants du lycée Chaminade. Ils ont rencontré la reine Ngalifourou.

Ouvrant la soirée, le Dr Wolfgang Klapper a indiqué: «Je suis sûr que vous aviez d'autres idées et attentes sur l'Afrique, avant de venir ici, peut-être des préjugés. Pour les jeunes en particulier, il est important et extrêmement instructif de voir plus loin que le bout de son nez. Vous aurez remarqué: l'Afrique est colorée, vivante, jeune, dynamique, moderne, pleine de gens intéressants.»

S'exprimant en français et en allemand, la Prof Francine Ntoumi a lancé un message à l'ensemble des élèves: «Pour nos jeunes congolais du lycée Chaminade, c'est une très bonne opportunité pour vous de rencontrer vos jeunes collègues allemands qui viennent de Dresde. C'est important d'interagir avec eux parce que le monde n'est qu'un, c'est très important pour vous d'aller en Allemagne, mais aussi

pour les jeunes allemands de venir ici, de voir une culture différente, d'apprécier pour se rendre compte que dans ce monde, nous ne sommes qu'un...C'est important de se former et il faut savoir que dans chaque culture, on peut tirer ce qui est bon pour son peuple et pour le monde. J'aime la culture allemande. J'ai passé plus de 20 ans en Allemagne. C'est un pays qu'il faut découvrir, qui m'est très cher. J'espère qu'il sera aussi très cher dans vos cœurs.»

Elève allemande de 17 ans, Katharina Gudat a dit: «J'ai beaucoup aimé ce séjour. J'ai eu énormément de la chance de vivre toutes ses expériences, rencontrer autant de personnes, connaître les choses nouvelles. C'est pour la première fois que je découvre l'Afrique. Les enfants congolais du lycée Chaminade sont très gentils, on a bien parlé, on a discuté de l'école, du système scolaire et des langues que nous apprenons. Ils apprennent l'allemand et je les trouve impressionnants et le niveau est bon. Le message que je peux adresser aux élèves allemands qui ne sont pas venus, est de leur dire que peut-être qu'il y aura encore d'autres échanges pour la prochaine année, qu'ils y participent, parce que nous avons acquis une expérience extraordinaire. Aux jeunes congolais, je dirais qu'ils donnent assez d'efforts d'apprendre la langue allemande parce que cela aide à mieux communiquer...»

«Il faut dire que c'est d'abord la coopération décentralisée entre la ville de Dresde et celle de Brazzaville qui date de 1975. Cette



Les élèves allemands et congolais à la soirée

coopération est pluridimensionnelle. Aujourd'hui, c'est le secteur de l'enseignement...C'est dans ce cadre que les jeunes allemands sont venus ici pour échanger culturellement avec leurs condisciples du Congo. Nous, en tant que responsables en charge de cette question, par délégation de monsieur le Maire, on essaie de faire au mieux pour que cette coopération dans le secteur de l'éducation prenne l'essor né-

cessaire...Dans la projection, les enfants de Chaminade pourront aussi aller vivre cette expérience en Allemagne», a, pour sa part, déclaré Marius Okana.

Cette soirée a été agrémentée par un spectacle de danse du groupe Army Treet, avec la célèbre chanteuse Mwassi Moyindo, suivi d'un défilé de mode et d'un dîner.

Philippe BANZ

LUTTE CONTRE LA VIE CHERE

Jean-Claude Mabiala exhorte les Congolais à prendre des initiatives

Les prix des produits de première nécessité sont passés du simple au triple. A quoi est due cette flambée? Et que faire pour y remédier? Jean-Claude Mabiala, directeur exécutif de l'Association de défense des droits des consommateurs rencontré au siège du quartier Tié-tié (Pointe-Noire) explique.

*Comment entendez-vous défendre les droits des consommateurs en cette période de grande flambée de prix?

**Avant 2022, il y avait déjà l'augmentation des prix de denrées de première nécessité dans les marchés domaniaux. Ce que nous sommes en train de vivre aujourd'hui ce sont les effets, les causes sont ailleurs. Tout ce que nous consommons au Congo provient à 90% de l'étranger. A titre d'illustration, le bidon d'huile de 25 litres qui coutait 12.500 FCFA est passé aujourd'hui à 40.000 FCFA. Il n'y



Jean-Claude Mabiala

a plus de savon, ni de tomate concentrée à 100 FCFA. Tout a augmenté. Au regard de cette situation, la FAO s'inquiète sur l'avenir des pays du Sud avec l'augmentation du prix du baril de pétrole, la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 et la guerre de l'Ukraine qui s'ajoute. Un adage populaire dit: «Gouverner c'est prévoir». La responsabilité revient au Gouvernement de prendre des mesures idoines pour abréger la souffrance des Congolais. Lors d'une réunion tenue avec le ministère du Commerce et des approvisionnements, nous avons fait des propositions concrètes au Gouvernement. Il s'agit entre autres de réduire toutes les taxes sur la chaîne de transport allant du port autonome au consommateur final,

afin que toutes les parties soient gagnant-gagnant, ou dans le cas contraire, l'Etat devrait subventionner certaines taxes jugées encombrantes. Les montants des péages devraient être revus au rabais. Sous d'autres cieux, le péage coûte 1000 FCFA. L'agriculteur éprouve d'énormes difficultés pour évacuer ses produits vers les grandes agglomérations pour cause de péages

qui coûtent chers. Le maillage du pays de voies de communication a donné l'occasion à certains agents véreux de l'Etat de s'enrichir, alors que la route devrait être un espace de liberté. Le Gouvernement a pourtant promis de mettre en place une commission de veille sur la question avant de trouver des solutions, malheureusement, jusqu'à présent rien n'est fait. Pendant ce temps, le Congolais continue de souffrir. Le mot d'ordre «Agriculture priorité des priorités» est resté un simple slogan. L'une des raisons de notre souffrance, c'est que nous ne produisons pas. Tout ce que nous mangeons provient de l'étranger. Nous devons produire pour manger congolais.

*Comment y parvenir?

**En tant qu'association de défense des droits des consommateurs, nous demandons aux Congolais de prendre des initiatives, afin de se prendre en charge. Autrement dit, notre pays est béni: un Congolais un champ, pour sortir de la dépendance extérieure.

Propos recueillis par Equateur Denis NGUIMBI

CABINET D'HUISSIERS DE JUSTICE

MAITRE ALPHONSE KIBAKALA
Maître Alphonse KIBAKALA
Chevalier National
Ancien Président de la Chambre National des Huissiers de Justice
Membre de l'Union Internationale des Huissiers de Justice et Officiers Judiciaires
Maître J. Espoir SINDA BAMOUENI
Huissiers de Justice
Commissaires-priseurs

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

IL SERA PROCÉDÉ LES VENDREDI 24 & SAMEDI 25 JUIN 2022 A 10 HEURES PRÉCISES, DANS L'ENCEINTE DE LA BASE INDUSTRIELLE DE LA SOCIÉTÉ SIPAM S.A.U SISE AU VILLAGE MAPATI, DISTRICT DE KOMONO;

A LA VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR DES VEHICULES, ENGIN ET GROUPES ELECTROGENES CI-DESSOUS CITES, SAISIS SUR LA SOCIÉTÉ SIPAM S.A.U, A LA REQUÊTE DE LA SOCIÉTÉ PUMA INTERNATIONAL CONGO S.A.:

- 06 Camions bennes de marque «MAN»
- 04 Camions Citernes
- 01 Grumier de marque «ASTRA»
- 01 Engin élévateur de marque «TH 330B»
- 01 Engin-bétonnier de marque SCOUT
- 01 Engin chargeur «DOOSAN»
- 01 Engin excavateur de marque «JCB»
- 03 Camions citernes de marque «MAN» et «DAF»
- 03 Camions hiab de marque «IVECO», «MERCEDES»
- 01 Engin tractopelle de marque «JCB»
- 01 Véhicule BJ 75 pick-up
- 01 Grosse Imprimante

- 01 Tracteur Niveleuse de marque «DELTA»
- 01 Elévateur générateur de projecteur «DELTA»
- 02 Grumiers de marque «ASTRA» et «MAN»
- 04 Groupes électrogènes de marque «SDMO», «BAIFA», «JCB»
- 07 Engins chenillards de marque «SHANTUI»
- 02 Conteneurs frigorifiques
- 01 Camion Mercedes

CONDITIONS DE VENTE:

- VENTE STRICTEMENT AU COMPTANT
- 12% EN SUS DU PRIX D'ADJUDICATION
- ENLEVEMENT IMMEDIAT DE L'OBJET ADJUGE

*FAIT A POINTE-NOIRE,
LE 30 MAI 2022*

LES COMMJSSAIRES-PRISEURS,

Me Jean Bruno MPOUKOU

Me Alphonse KIBAKALA

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT, Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex-FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville, Brazzaville.
Tél.: (00242) 06.540.59.45/04.418.20.81, B.P.: 15.244
E-mail: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

CLINIQUE MEDICO CHIRURGICALE COGEMO

SOCIÉTÉ ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 40.000.000 F. CFA
SIEGE SOCIAL: 08, AVENUE ALBERT BASSANDZA, FACE CHÂTEAU D'EAU CHU, B.P.: 13104,
BRAZZAVILLE / RCCM N°CG/BZV/08 B 1349
REPUBLIQUE DU CONGO.

Aux termes d'un procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte de la Société Anonyme avec Conseil d'Administration dénommée «CLINIQUE MEDICO CHIRURGICALE COGEMO», en date à Brazzaville du vingt-neuf avril deux mil vingt-deux, reçu au rang des minutes de Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 11 mai 2022 et enregistré au bureau des domaines et du timbre de l'EDT Plaine-Brazzaville 2022, le 11 mai 2022, sous folio 086/9, n°1905, plusieurs résolutions ont été adoptées.

I-A titre extraordinaire:

- 1-Suite au décès de Monsieur BANTSIMBA Raphaël, de Madame TARASSOVA Nathalie et de Madame VOUALA Bienvenue, les actionnaires ont décidé de la continuation de la société avec leurs ayants-droit;
- 2-Eu égard à ce qui précède, l'assemblée a décidé de transmettre les actions détenues par les trois actionnaires décédés à leurs ayants-droit, représentés respectivement, pour Monsieur BANTSIMBA Raphaël, par Mademoiselle BANTSIMBA Victoria Raphaéliévna, pour Madame TARASSOVA Nathalie, par Mademoiselle BANTSIMBA Marie-Raphaéliévna et pour Madame VOUALA Bienvenue par Monsieur BANDZOUZI Raphaël;
- 3-Les actionnaires ont décidé d'étendre l'objet de ladite société, en y ajoutant: les services d'ORL, les services de chirurgie générale, l'Anesthésie-Réanimation, la Cardiologie, la Neurologie, la Neurochirurgie, la Pneumologie, l'orthopédie, la Traumatologie, la Pédiatrie, la

Gastro-entérologie, la Rhumatologie, l'Urologie, l'Endocrinologie-diabète, l'Hématologie, la Kinésithérapie-Rééducation fonctionnelle et un centre d'imagerie médicale;

4-L'amendement des statuts de la société a été décidé afin de se conformer aux changements intervenus. Pour faire tous dépôts et publication partout où besoin sera, tous pouvoirs ont été donnés à Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT.

II- A titre ordinaire:

L'Assemblée a procédé à la nomination de nouveaux membres du conseil d'administration, pour une durée de six (6) ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le trente et un décembre 2027, à savoir: Monsieur BANDZOUZI Philippe, Mesdemoiselles BANTSIMBA Victoria Raphaéliévna et BANTSIMBA Marie-Raphaéliévna.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 16 mai 2022, sous le numéro 22 DA 78.

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 16 mai 2022, sous le numéro CG/BZV/08 B 1349.

Fait à Brazzaville, le 30 mai 2022

Pour insertion,

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANT INDIVIDUEL)

RÉPUBLIQUE DU CONGO

«Projet de la route Ndende-Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville Brazzaville – Phase I»

Secteur: «transport»
N° d'Identification du Projet: **P-Z1-DB0-245**
AMI: **N° 003-2022/MATIER/DGGT/CET-CEP**

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement, afin de couvrir le coût du «Projet de la route Ndende-Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville Brazzaville – Phase I» et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer les prestations relatives à l'Evaluation finale du Plan complet d'Indemnisation et de Réinstallation (PCR) du Projet d'aménagement et de bitumage de la section Dolisie-Kibangou (93km) avec la construction d'un pont sur le Niari (385m).

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent entre autres: (i) l'évaluation finale de la mise en œuvre du Plan complet d'Indemnisation et de Réinstallation; (ii) l'audit final conformément à la réglementation nationale en vigueur au moment de l'approbation du projet et aux politiques et aux directives pertinentes des règles et procédures en matière de sauvegardes environnementale et sociale de la BAD, ainsi que (iii) la sauvegarde opérationnelle SO2 de la BAD liée à la réinstallation involontaire des populations. La durée maximale de la mission est de 60 jours (xx) jours, hors délais de validation.

2. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat

Multilatéral logée au sein de la coordination Technique de la Délégation Générale aux Grands Travaux (CGGT), ci-après dénommée «Organe d'Exécution du projet» invite les Consultants individuels à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (une lettre de motivation ne dépassant pas deux pages; un Curriculum Vitae détaillé, daté et signé faisant état de la qualification et de l'expérience professionnelle; les justificatifs de l'expérience professionnelle du candidat; copies des diplômes et autres certificats).

3. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement, Edition du 15 Octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de l'inclure dans la liste restreinte.

4. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (les termes de ré-

férence) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes: de 09h à 14h, heure locale, (TU+1).

Coordination Technique/Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral-projets BAD, Croisement Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO – 2, Route de la Base militaire, 5ème étage de l'Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Aéroport Maya-Maya). - BP: 14 729;
Tél.: (+242) 05 386 35 32; 06 956 86 64,
E-mail: ceprbadgggt@gmail.com; payima6@gmail.com; batoung123@gmail.com

5. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 20 juin 2022 à 12h 30mn (Heure locale, TU+1) et porter expressément la mention :

« AMI N° 003-2022/MATIER/DGGT-CET-CEP/Ser- vices d'un consultant (individuel) pour la réalisation l'Evaluation finale du Plan complet d'Indemnisation et de Réinstallation (PCR) du Projet d'aménagement et de bitumage de la section Dolisie-Kibangou (93km) avec la construction d'un pont sur le Niari (385m).»

À l'attention de: Monsieur le Coordonnateur de la Cellule d'exécution des projets en partenariat multilatéral

Fait à Brazzaville, le 30 mai 2022

Le Coordonnateur,

BATOUNGUIDIO. -

ANNONCES

MINISTRE DES FINANCES, ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOULOLOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE N°006/2022/MFBPP/DGID/DEFFD/DDIDK/ BCHPF-PN.CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	10959 du 22/02/2021	Plle(s) : 01 et 02	Bloc : 04	Section : ACM	Superficie : 1000,00m ²	VINDOULOU	04	MOUKABI Olivier Jonas
2	10964 du 24/02/2021	Plle(s) 09	Bloc : 28	Section : AF	Superficie : 590,10m ²	SIAFOUMOU	05	SONGO Jean Christophe
3	11351 du 24/08/2021	Plle(s) 02	Bloc : 61	Section : S	Superficie : 180,73m ²	MATENDE	02	NGUEKOU MOU EKONA Consola Dania
4	11695 du 08/02/2022	Plle(s) 01	Bloc : 221	Section : AE	Superficie : 464,54m ²	SIAFOUMOU	05	ODJOLI ONDZIE Michel
5	11694 du 08/02/2022	Plle(s) 12	Bloc : 23	Section : AK	Superficie : 37291 m ²	NKOUIKOU	05	ODJOLI ONDZIE Michel
6	11683 du 03/02/2022	Plle(s) 6 bis	Bloc : 175	Section : AJ	Superficie : 200,00m ²	MAKAYABOU	05	Famille ITOUA-ODIOLI
7	11684 du 03/02/2022	Plle (s) 04	Bloc : 14	Section : AF	Superficie : 356,72m ²	SIAFOUMOU	05	GNALEKA Eugénie Antoinette
8	11437 du 06/10/2021	Plle (s)03 et 03 bis	Bloc : 98	Section : U	Superficie : 505,96m ²	TIE-TIE	03	KENZO GOMA Raisney Duval
9	10823 du 25/11/2020	Plle (s) 07	Bloc : 47	Section : AK	Superficie : 360,00m ²	NKOUIKOU (derrière le Bar 1er Mai)	05	WINI Elxarine Marthe
10	11434 du 05/10/2021	Plle(s) 07	Bloc : 15	Section : N	Superficie : 500,00m ²	MPAKA 120	06	BIAMPAMBA MIKEMBI Merveilleux-Lyz
11	11433 du 05/10/2021	Plle(s) 09	Bloc : 162	Section : N	Superficie : 307,74m ²	MPAKA 120	06	KIYINDOU MAMBOU Fabien
12	11625 du 10/01/2022	Plle(s) 01 et 02	Bloc : 63	Section : AF	Superficie : 1640,00m ²	SIAFOUMOU	05	NTALOULA Leslie Euliche
13	11043 du 08/04/2021	Plle (s) 05 à 12	Bloc : 06	Section : BV(Tchifouni)	Superficie : 4000,00m ²	MONT KAMBA (André Jacquers)	05	NGONO née LEMINA Emmanuelle YAMBOULA
14	7587 du 23/06/2016	Plle (s) 09	Bloc : 69	Section : T	Superficie : 294,84m ²	REX Av Moe PRATT n° 231	01	DEAME HAMIDOU
15	11463 du 20/10/2022	Plle (s) 15	Bloc : 17	Section : AE	Superficie : 280,00m ²	SIAFOUMOU (Famille MPENGA)	05	MOUSSILI HOUDAJAO NASIM
16	11577 du 17/12/2021	Plle(s) 08	Bloc : 67	Section : W	Superficie : 300,00m ²	Fond TIE-TIE	03	LES ENFANTS MABIALA Yves
17	11652 du 25/01/2022	Plle(s) 01 et 03	Bloc : 62	Section : ACL2	Superficie : 1000,00m ²	NGOUAMBOUCHI	05	LES Enfants NZOUGANI et YTELA -KOUBAKA Sylvaine
18	10158 du 15/12/2020	Plle (s) 01	Bloc : 115	Section : ACM1	Superficie : 500,00m ²	TCHIFOUNGOU (NGONDJI)	04	IBARA Gui Bruno
19	11628 du 11/01/2022	Plle (s) 06	Bloc : 146	Section : BZ2	Superficie : 500,007m ²	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	MABOUANA BANZOUZI Steeve
20	11712 du 16/02/2022	Plle (s) 6	Bloc : 108	Section : R	Superficie : 298,90m ²	MARCHE CENTRAL	01	MANHANI Sunil
21	7038 du 26/11/2015	Plle (s) /	Bloc : /	Section : /	Superficie : 10ha03a86ca	BONDI (NTANDOU MILOMBA)	HINDA	LA SOCIETE PRIMEX
22	11491 du 04/11/2021	Plle (s) 8	Bloc : 189	Section : BZ2	Superficie : 500,00m ²	TCHIBALA	05	NDOULOU MILONGO née LOUBAYI Letithia Hubertina
23	9994 du 30/07/2019	Plle (s) 02 Bis	Bloc : 50	Section : Q	Superficie : 143,23m ²	MVOUMOU	02	HADY BAH
24	11430 du 01/10/2021	Plle (s) 05	Bloc : 133	Section : CK	Superficie : 500,00m ²	MONGO KAMBA	04	MAKANGA Caroline
25	11384 du 14/09/2021	Plle (s) 04	Bloc : 32	Section : AF	Superficie : 476,29m ²	SIAFOUMOU	05	SYLVAIN -GOMA Fatima Sthella
26	11663 du 27/01/2022	Plle(s) /	Bloc : /	Section : /	Superficie : 1000,03m ²	POINTE INDIENNE (Clan L.L.L.)	LOANGO	MABOULOU Dominique
27	11650 du 21/01/2021	Plle (s)06	Bloc : 32	Section : V	Superficie : 308,77m ²	TIE-TIE	03	MOUDITOU S. Sabrina Adelant épouse SCHWARTZ
28	11618 du 06/01/2022	Plle (s)06	Bloc : 14	Section : AT	Superficie : 497,26m ²	MOVIS	04	NGOMA Jourdain Grégoire
29	11562 du 04/12/2021	Plle (s) 02	Bloc : 110	Section : Q	Superficie : 285,05m ²	MVOUMVOU SYMPATIQUE	02	GANGUE BASSIROU
30	11281 du 21/07 /2021	Plle (s) 01 et 02	Bloc : 17	Section : AE	Superficie : 986,07m ²	SIAFOUMOU (Famille MPENGA)	05	ODICAS Ravel Rude
31	11700 du 10/02/2021	Plle(s) 10	Bloc : 63	section : CN	Superficie : 500,00m ²	VINDOULOU	04	CHEMAISSANI BRIGNOL Raghida
32	11643 du 18/01/2022	Plle (s)11 et 12	Bloc : 8 Bis	section : CG	Superficie : 1010,04m ²	KOUFOLI(MOUKONDO)	05	DELLAU Louis Charles et DELLAU née KOUABENA A.P.S
33	11546 du 03/12/2021	Plle(s) 06 bis	Bloc : 75	section : T	Superficie : 162,25m ²	MAWATA	01	Communauté des Freres Chrétiens (CCF)
34	11538 du 29/11/2021	Plle(s) 04 bis	Bloc : 135	section : AI	Superficie : 265,98m ²	MAKAYABOU	05	LOUTETE Patchely Prince
35	10333 du 28/01/2020	Plle(s) 02	Bloc : 73	section : CG	Superficie : 500,00m ²	KOUFOLI	05	TSIMBA MATENE IGOT
36	11270 du 15/07/2021	Plle(s) 01 et 03	Bloc : 73	section : AE	Superficie : 1000,00m ²	SIAFOUMOU	05	MAKOUNDI TCHIBINDA Julien
37	11397 du 20/09/2021	Plle(s)02	Bloc : 158	section : ABW	Superficie : 287,00m ²	MONGO MPOUKOU	05	TCHIBINDA Jean Claude
38	11617 du 06/01/2022	Plle(s) 02	Bloc : 306	section : AX Suite	Superficie : 500,00m ²	LOUSSALA	03	MAHOUNGOU NGANGA Wilfrid
39	11046 du 13/04/2021	Plle (s) 06	Bloc : 156 BIS	section : BZ3	Superficie : 388,00m ²	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	KOUZARD KOMBO Justice Dowel
40	10948 du 16/02/2021	Plle(s) 09	Bloc : 34	Section : AG	Superficie : 500,00m ²	TCHIALI	05	AMBOULOU née ABALA KONGO Amour Prefina et ENFANTS AMBOULOU-ELIE

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

**Le chef de bureau de la Conservation
Florent MAVOUNGOU,**

Fait à Pointe-Noire, le 10 Mai 2022

MINISTRE DES FINANCES, ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOULOLOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE

N°007/2022/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	11813 du 15/04/2022	Plle(s) 07	Bloc : 80	Section : AQ	Superficie : 400,00m ²	TCHIBATI	04	YOBA REAGAN Florelle Artson
2	11635 du 14/01/2022	Plle(s) 04	Bloc : 48	Section : AN	Superficie : 400,00m ²	NKOUIKOU	04	KYSSAMA BADIENGISSA Euridice Edwige
3	11690 du 07/02/2022	Plle(s) 02	Bloc : 12	Section : AE	Superficie : 485,38m ²	SIAFOUMOU (File MPENGA)	05	KANGOUD NGOUALA Emmaël Maylian
4	11552 du 07/12/2021	Plle(01 et 02	Bloc : 08 bis	Section : U	Superficie : 346,71m ²	Corniche MATENDE	02	MAKAYA Eric Bienvenu
5	11673 du 31/01/2021	Plle(s) Domaines	Bloc : 01	Section ACW1 2ème T	Superficie : 161640,00m ²	LIAMBOU	LOANGO	SOCIETE SIGMA IMMOBILIER
6	11672 du 31/01/2021	Plle (s)01	Bloc : 72,78,84,90	Section : ACW suite 2	Superficie : 19.000,00m ²	LIAMBOU	LOANGO	SOCIETE SIGMA IMMOBILIER
7	11671 du 31/01/2021	Plle (s) /	Bloc : /	Section : /	Superficie : 34868,00m ²	LIAMBOU	LOANGO	SOCIETE SIGMA IMMOBILIER
8	11623 du 10/01/2021	Plle (s) 10	Bloc : 63	Section : K	Superficie : 300,00m ²	MBOTA	04	UBADIBA Sunday
9	10949 du 16/01/2021	Plle(s) 01 et 08	Bloc : 27	Section : AN	Superficie : 623,77m ²	NKOUIKOU	04	Aïssata GANGUE
10	10819 du 19/11/2021	Plle(s) 06 et 08	Bloc : 270	Section : BZ2	Superficie : 1000,00m ²	TCHIBALA	05	HAÏDARA MAMADOU
11	11447 du 12/10/2021	Plle(s) 01	Bloc : 07	Section : ABD	Superficie : 255,83m ²	VINDOULOU	04	NGOUNGA AWA Ndiaye Soulemame
12	11618 du 07/01/2021	Plle (s)09	Bloc : 133	Section : ACL2	Superficie : 500,00m ²	LUBUTCHI (famille Lussimina)	05	NZOUMBA FOUADAS Cline Aristide
13	10850 du 09/12/2020	Plle (s) 02	Bloc : 76	Section : AF	Superficie : 500,00m ²	SIAFOUMOU	05	NKODIA Yannick Lionel
14	11701 du 10/02/2022	Plle (s) 01 ter	Bloc : 149	Section : AB	Superficie : 300,60m ²	SONGOLO	05	IKOTO Martial Max Cisy
15	11649 du 27/01/2022	Plle(s) 01	Bloc : 10	Section : AF	Superficie : 475,00m ²	SIAFOUMOU	05	BASSOUMBA Laenec Odevy
16	11773 du 28/03/2022	Plle(s)04	Bloc : 107	Section : BZ4	Superficie : 5000,00m ²	TCHIBALA (Famille Tchissimba)	05	N'GOMA Clem - Thierry
17	9791 du 20/03/2019	Plle (s) 09	Bloc : 36	Section : BW	Superficie : 500,00m ²	MONGO MPOUKOU	05	Sylvie Thérèse BATANGOUNA épouse OBOURA
18	11539 du 29/11/2021	Plle (s) 04	Bloc : 35	Section : AB	Superficie : 952,26m ²	SONGOLO	05	Enfants NGOMA Rencie P, Emmanuelle D, Lucette M, Olivia J
19	11661 du 26/01/2022	Plle (s) 07	Bloc : 40	Section : AB	Superficie : 600,00m ²	SONGOLO	05	BISSEMO Amanda Lyzzie
20	11582 du 21/12/2021	Plle (s)08et 09	Bloc : 405	Section : ABW 2	Superficie : 1000,00m ²	KOUFOLI (Famille NZEMBA)	05	KOUMBA Christian
21	11387 du 15/09/2021	Plle (s) 08	Bloc : 198	Section : CL	Superficie : 500,00m ²	VINDOULOU	05	EBONDZIBATO Gabin Venceslas
22	11503 du 10/11/2021	Plle (s) /	Bloc : /	Section : /	Superficie : 500,00m ²	DIOSSO (Famille TCHIBELO)	LOANGO	FOUTY Marina
23	11753 du 09/03/2022	Plle (s)04 et 07	Bloc : 362	Section : CG	Superficie : 1000,00m ²	KOUFOLI	05	BAMANISSA KIETSO Jihane Ludmila Bernyl
24	11079 du 03/05/2021	Plle (s) 03	Bloc : 177	Section : AE Suite	Superficie : 475,36m ²	SIAFOUMOU (Famille MPENGA)	05	OVOUNDARD née BODJO COULIBALY
25	11693 du 08/02/2022	Plle(s) 08	Bloc : 179	Section : AK	Superficie : 400,00m ²	CEG 418	05	AKERA Faustin
26	11587 du 22/12/2021	Plle (s) 09	Bloc : 128	Section : CG	Superficie : 35000m ²	KOUFOLI 2 (File Tchionioka K.)	05	BAKALA Julien Aymard
27	11678 du 03/02/2022	Plle (s)01	Bloc : 09	Section : V	Superficie : 240,00m ²	TIE-TIE	03	MOPITA Jean Claude
28	11738 du 28/02/2022	Plle (s) 07 bis	Bloc : 46	Section : R	Superficie : 382,00m ²	GRAND MARCHE	02	BOUKA Jean Pierre
29	11586 du 22/12/2021	Plle (s) 09 bis	Bloc : 128	Section : CG	Superficie : 400,00m ²	KOUFOLI 2(File Tchionioka Kouf.)	05	Les enfants KYMBASSA KAYA Rock Modeste
30	11733 du 23/02/2022	Plle(s)01	Bloc : 32	section : AH	Superficie : 410,00m ²	FAUBOURG	05	ONTSONDO Cyrille Stève Blanchard
31	11653 du 25/01/2022	Plle (s)10bis et 11	Bloc : 60	section : AE	Superficie : 601,68m ²	SIAFOUMOU (File MPENGA)	05	MOUSSOUNDA LOUFOUOULO Guerlone Pichelle
32	11710 du 15/02/2022	Plle(s) 01	Bloc : 220	section : AE	Superficie : 380,00 m ²	SIAFOUMOU	05	MOUZABAKANI Severin
33	11242 du 29/06/2021	Plle(s) 15	Bloc : 135	section : AB	Superficie : 391,34m ²	SONGOLO	05	KAKI Léonce Alban Oscar
34	11230 du 18/06/2021	Plle(s)01 Bis	Bloc : 112	section : AF	Superficie : 319,00m ²	SIAFOUMOU	05	BABELA Irénée Rufin Cyr
35	10867 du 22/12/2020	Plle(s) 03	Bloc : 182	section : AI	Superficie : 400,00m ²	MAKAYABOU	05	BOUNGOU-LAZ Laffin-Hauneur Triphen
36	11687 du 04/02/2022	Plle(s)05	Bloc : 87	section : AI	Superficie : 403,20m ²	MAKAYABOU- ECOLE	05	AKERA Faustin
37	11247 du 29/06/2021	Plle(s) 01	Bloc : 164	section : AE	Superficie : 346,00m ²	SIAFOUMOU	05	KEYE Archange Moïse Sanctifié
38	11015 du 25/03/2021	Plle (s) 10	Bloc : 166	section : CG	Superficie : 500,00m ²	KOUFOLI	05	CHIDAS Gilberte Edwige Huguette
39	11715 du 17/02/2022	Plle(s)04 bis	Bloc : 145	section : T	Superficie : 192,20m ²	TIE-TIE Foyer	01	SYLLA CHEIK
40	11814 du 15/04/2022	Plle(s) 09	Bloc : 01	Section : AQ	Superficie : 324,00m ²	TCHIBATI	04	YOBA Florelle , Yoba Pahnou Nesty Leberne, Yoba BATADILA Michard Antéche, Yoba Yoba Freddy Yrfe, Yoba Belyf A.

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

**Le chef de bureau,
Florent MAVOUNGOU**

Fait à Pointe-Noire, le 27 Mai 2022

DEUXIEME EDITION DE KOKUTAN'ART

Le festival a regroupé le gotha de la photographie nationale et internationale

La 2e édition du festival de photos Kokutan'art (Rencontres internationales de la photographie d'auteur de Brazzaville) s'est déroulée du 27 mai au 1er juin 2022 à l'Institut français du Congo (IFC) et aux Ateliers Sahm. «L'Afrique qui vient» en était le thème de cette édition qui a regroupé une dizaine de photographes professionnels sélectionnés pour la «parfaite maîtrise de leur art», selon Zed Lebon Ziavoula, organisateur de cet événement. Ceux-ci sont venus de Belgique, du Cameroun, du Congo-Brazzaville, de France, du Mali, du Maroc, du Niger, du Rwanda, de Suisse, etc.

Expositions photographiques, rencontres professionnelles, tables rondes, workshop, projections, ont meublé ce festival. Dans son mot de circonstance, Zed Lebon Ziavoula a appelé «les photographes à partager leur regard, sur l'Afrique, ou les "Afriques", en prenant en compte les diasporas et tous les Afro-descendants, pour le mieux-être de l'Afrique.» En déroulant le programme de cette 2e édition, Régis Séguéla, directeur délégué de l'IFC (Brazzaville), a fait savoir que les photographes en vernissage dans son institut invitent aussi bien à l'évasion, qu'à la réflexion. Le thème «L'Afrique qui vient» donne à réfléchir sur l'avenir de ce continent: ses enjeux, ses espoirs, ses contrastes et ses conflits,

parfois dévastateurs, qui retardent son développement. Les images exposées illustrent ces propos car, traduisent la gaieté, la peur, la beauté, et, malheureusement, la cruauté. Grâce aux conférences, les participants ont, entre autres, été éduqués sur «Les contrats dans la photographie», un thème développé par Mme Koussiam Gouadi; et «Théories et lectures de l'image photographique», par le Pr Bienvenu Boudimbou. Ce dernier a abordé les principales réflexions autour de la photographie et les différentes approches photographiques, y compris le tournant numérique. Pour le conférencier, «faire une photo, c'est avant tout, saisir instantanément un moment de l'univers, un moment de temps...mais un espace de



Les photographes à l'ouverture du festival (IFC-Brazzaville)

l'univers également...Au-delà des photos analogiques qui se faisaient hier, le numérique s'est invité dans l'exercice de cet art...Et il est possible, aujourd'hui, avec cet art, de créer des mondes possibles, grâce à ce que j'appelle la fiction photographique» «Avoir une idée nette du paysage qui entoure le 8e art, de l'histoire de la photographie, l'image photographique contemporaine, son évolution, la relation entre le dispositif et la réalité, la photographie à l'ère du numérique, ont été des questions soulevées au cours de cette édition», a révélé un participant. Le thème développé par le Pr

Bienvenu Boudimbou a permis aux photographes professionnels et férus de la photo de pouvoir «s'approprier les règles de l'art, pour que désormais, les images soient prises de façon consciente, en sorte qu'on se rende compte que l'image capturée reflète ou répond à la théorie développée par son l'auteur», a déclaré un autre participant. In fine, l'institut français du Congo de Brazzaville et les ateliers Sahm, ont abrité l'ensemble des activités. Cette dernière édition a connu la participation de l'Ambassade du royaume de Belgique en République du Congo.

Marcellin MOUZITA

PHOTOGRAPHIE

Kris Pannecoucke, invité spécial de Kokutan'art 2022!

L'Institut français du Congo (IFC) et les Ateliers Sahm, à Brazzaville, ont abrité du 27 mai au 1er juin dernier, la deuxième édition du festival Kokutan'art (Rencontres internationales de la photographie d'auteur de Brazzaville), une initiative du photographe congolais Lebon Chansard Ziavoula, alias Zed. Le virtuose photographe belge Kris Pannecoucke en était l'invité spécial.

Photographe de renommée internationale, Kris Pannecoucke a vu le jour en 1969, à Kinshasa, la capitale de la République démocratique du Congo (RDC), un pays qui influence grandement son travail. «Je suis né en face, à Kinshasa. D'où peut-être ma passion de travailler en RDC et le fait que la majeure partie du temps, je travaille en tant que photographe dans ce pays. Mes photos, c'est plutôt dans le documentaire. J'investi le temps sur des sujets particuliers que j'essaie de développer; ce sont des sujets à long terme qui prennent des mois pour développer un seul sujet», explique-t-il. Kris et la photo, c'est une longue histoire qui remonte à sa tendre enfance. «Je pense que la première fois, c'est quand j'avais neuf ou dix ans. Mon père m'avait donné son appareil photo. Là, j'ai commencé à découvrir ce qu'est la force aussi de la photo. Mais

c'est beaucoup plus tard, quand j'avais, je crois, 18 ans, l'âge où on s'est dit: tiens, qu'est-ce qu'on doit faire dans la vie? Là, c'était quand même la passion pour la photo, pour les découvertes, les reportages qui m'ont donné envie de faire ce métier», se rappelle-t-il. Lui dont le directeur délégué de l'IFC, Régis Segala, a servi de trait d'union avec les organisateurs de Kokutan'art. Un événement dont il est fier de l'existence et dont il se réjouit de prendre part pour la toute première fois. «C'est pour la première fois que je prends part à ce festival qui est encore un bébé...Je suis très content, très fier de prendre part à cet événement. Je suis également très content de la naissance de ce festival. J'avais toujours pensé à l'existence d'un festival photos à Kinshasa, mais cela ne s'est jamais fait. Sur ce plan, Brazzaville a pris les devants. Je pense que ce festival est un grand



Kris Pannecoucke pendant son exposition.

moment pour échanger les idées, les expériences, la manière de regarder le monde. Je pense que le temps du festival, il y aura plein d'échanges, non seulement entre photographes, mais aussi avec d'autres artistes, avec le public. Ce sera par exemple l'occasion de discuter sur comment sera l'Afrique de demain...Je pense que ce festival va trouver sa place dans le monde des festivals photos en Afrique», nous a confié le photographe, qui a tenu une exposition, objet de beaucoup de curiosité, dans le hall de l'IFC. «Mon exposition est divisée en deux parties. La première est constituée de photos qui sont le fruit d'un travail qui date. Chaque fois que j'avais un peu de temps libre,

je partais sur le fleuve, découvrir la République démocratique du Congo, un pays différent de la République du Congo, très vaste, où il y a peu de routes, et où le fleuve et ses affluents sont extrêmement importants. En tout cas, si vous voulez découvrir la RDC, il faut passer par le fleuve. Et puis, il y a un travail qui est un peu plus récent sur lequel je travaille toujours d'ailleurs. C'est une série de portraits d'artistes performeurs qui récupèrent du matériel dans les rues, les poubelles, pour en créer des costumes qui ont tous une petite histoire derrière», a indiqué l'artiste.

Véran Carrhol YANGA

30° ANNIVERSAIRE DE CANAL+

Décodeur à 1000 Francs, trente mois d'abonnement gratuit à gagner!

Cela fait trente ans que la société de télévision payante Canal+ s'est implantée en Afrique. A Brazzaville, la célébration a donné lieu à une cérémonie le mardi 31 mai dernier, dans la salle Canal Olympia, à Poto-Poto (arrondissement 3). C'était en présence de Jean-Pierre Baseme, directeur général de Canal+ Congo, et des membres du comité de direction de cette société. Un anniversaire, ça se fête! Canal+ a profité de l'occasion pour offrir à ses abonnés et non-abonnés de nouvelles offres valables pendant tout ce mois de juin. Pour ceux qui ne sont pas encore dans la famille Canal+, le prix du décodeur a été réduit de 10 000 à 1000 F.CFA, à partir de la formule Evasion. Tout réabonnement donne accès à une formule supérieure à celle du mois précédent.



Jean-Pierre Baseme



Les membres du comité de direction de Canal+ Congo

Les trente abonnés tirés au sort chaque jour ont droit à 30 mois d'abonnement gratuit sur la formule Tout Canal. «Cela fait 30 ans que nous nous inscrivons dans le quotidien des ménages en Afrique, non seulement pour informer, mais également pour former et divertir. Nous sommes là en quelque sorte pour assurer un équilibre social...Trente ans, ce n'est pas peu de choses, ça ne devrait pas passer inaperçu. Trente ans, ça se fête», a déclaré, dans son mot de circonstance, le D.G. de Canal+ Congo. Qui a rappelé que Canal+ a commencé au Sénégal, en 1992, avec une seule chaîne. «Au fur et à mesure, elle a ajouté des contenus. Elle est passée à 20 chaînes, jusqu'à ce que le nombre de chaînes se soit accentué significativement. Après le Sénégal, on a commencé à pénétrer différents pays francophones. Et au jour d'aujourd'hui, nous sommes pratiquement à plus de 20 pays où Canal+ opère. Grâce à cette pénétration en Afrique, nous sommes pratiquement le leader de la télévision payante en Afrique francophone...En 92, pour goûter aux plaisirs de la télévision payante, il fallait déboursier plus de 300 000 F. CFA...Mais au fur et à mesure, et pour s'approcher de plus près des ménages et que le plus grand nombre puisse bénéficier des contenus de choix, Canal+ a baissé drastiquement le ticket d'entrée. De 300 000 en 1992, nous sommes passés, en 2022, à un ticket qui a été réduit plus de 19 fois. En 2012, nous sommes passés à plus de 70 chaînes. En 2022, nous sommes à plus de 200 chaînes (...). Au fil des ans, Canal+, non seulement enrichit ses chaînes, mais entre également dans l'ancrage africain. Cela veut dire que nous avons des contenus qui se rapprochent de plus en plus de la culture africaine», a-t-il poursuivi. Responsable communication de Canal+ Congo, Léger Dira Ossombi a révélé que les 30 ans de Canal+ seront également marqués par des campagnes de communication dans les médias, des caravanes, et l'érection des stands dans les villes du pays. Il y aura également de nouveaux contenus: sports, cinéma, comédie, musique, etc. La cerise sur le gâteau a été la très aboutie prestation de l'humoriste congolais Roblin.

V.C.Y.

ELIMINATOIRES DE LA CAN 2023

L'équipe nationale sans Paul Put à Bamako

Les Diables-Rouges du Congo ont achevé leur préparation en vue du coup d'envoi de leur campagne de qualification pour la CAN 2023. Et se sont envolés, jeudi 2 juin pour Bamako, théâtre de leur premier rendez-vous, samedi 4 juin, face au Mali. Mais sans leur entraîneur Paul Put qui a subi une opération de la hernie discale en Belgique. Il y observe un repos médical de 6 semaines.

L'aventure recommence donc, dirait l'autre. Que peut-on en attendre ? Le public reste sceptique. Les élus de Paul Put, placés sous la houlette de son adjoint belge Frédéric De Meyer, ne sont pas des inconnus. L'inconnu, c'est leur avenir car ils sont toujours source de soucis pour le public qu'ils ont habitué à sortir son mouchoir pour essuyer les larmes d'amertume. Ils constituent, à n'en point douter, un gros point d'interrogation. Il paraît donc hasardeux de se



Les Diables-Rouges à l'entraînement avant leur départ à Bamako

lancer dans les pronostics. Le combat contre les Aigles du Mali s'annonce un peu déséquilibré, du moins théoriquement. Les hôtes des Diables-Rouges bénéficient d'un préjugé favorable en raison de leur constance dans la cour des grands. Toujours présent à la phase finale, du moins ces dernières années. Il

n'empêche. Le public congolais est certes versatile, mais il aime bien ses Diables-Rouges. Ainsi donc, ce samedi, l'oreille collée au petit poste récepteur ou les yeux rivés sur le petit écran, il découvrira, avec intérêt, ce que leur a préparé l'adjoint de Paul Put.

Jean ZENGABIO

CHAMPIONNAT NATIONAL DE FOOTBALL LIGUE 1

Fin mouvementée : Diables-Noirs jubile, AC Léopards déçante !



Les Diables-Noirs coiffent l'AC Léopards sur le fil (Ph d'arch.)

Les Diables-Noirs dauphins miraculeux de l'AS Otohô, l'AC Léopards de Dolisie douché dans les derniers instants, Nico-Nicoyé en Ligue 2. Ce sont les enseignements de la 26e et dernière journée du championnat national d'élite Ligue 1 qui ne sera bouclé définitivement qu'après un dernier match entre AS Otohô et FC Kondzo reporté à une date non indiquée.

Ce championnat a désigné son vainqueur, l'AS Otohô, bien avant l'échéance. Une manière peut-être, pour ce champion, de dépassionner les débats. Finalement, les seuls combats se situaient au niveau de la deuxième place et en bas de classement. Une question de vie ou de mort, quoi. Car ces combats devaient désigner le représentant congolais en Coupe de la Confédération, d'une part, le reléguable et le barragiste d'autre part.

Le dénouement a été riche en suspense pour la conquête de la deuxième place entre l'AC Léopards de Dolisie et Diables-Noirs. Les deux prétendants comptaient 50 points chacun et affrontaient respec-

ivement Inter Club au Stade de l'Unité de Kintélé et JST à Kinkala.

Au finish, un incroyable scénario : les militaires ont pris le raccourci. Ils sont allés droit au but (2-1) : KO, l'AC Léopards cessait toute prétention pour le ticket continental. Parce qu'au même moment à Kinkala, les Diables-Noirs faisaient un malheur en s'imposant aux dépens des jeunes venus des collines de Talangai (3-0). Tout cela ruinait les espoirs des Fauves du Niari, dans la mesure où les deux matchs se disputaient au même moment.

On avait tout prévu, sauf les mets empoisonnés d'Inter Club servi à l'AC Léopards. On imagine facilement l'effet psychologique qu'une telle défaite a dû produire chez les Fauves du Niari. Un joueur des Fauves du Niari s'est mis en exergue à la fin du match. Il a nourri l'arbitre de la

rencontre de coups de poing pour avoir «gommé», à tort ou à raison, deux buts à leur actif. Le pauvre est resté K.O pendant quelques minutes...

Après avoir occupé la première place du championnat pendant plusieurs semaines et la deuxième place à cinq journées de la fin, l'AC Léopards de Dolisie a finalement calé juste avant la ligne d'arrivée et termine la saison à la troisième place. Et ne sera pas "Africain" la saison prochaine. Les Diables-Noirs (53 points) leur ont soufflé ce strapontin. Ces derniers tenteront la saison prochaine de faire mieux que de la figuration en Coupe de la Confédération où ces dernières années ils ont toujours été éliminés précocement, soit au tour préliminaire, soit au premier tour.

Patronage Sainte-Anne en sursis

Au bas de classement, Patronage Sainte-Anne et Nico-Nicoyé jouaient pour éviter la relégation, respectivement face au BNG et au V.Club-Mokanda. Patronage Sainte-Anne a réussi à se sauver grâce à sa victoire (3-2), mais reste en sursis. Il attend le futur vainqueur des play-offs de Ligue 2. Quant à Nico-Nicoyé, malgré son succès aux dépens du V.Club-Mokanda, il retourne en Ligue 2, trois ans après l'avoir quittée.

G.-S.M.

Erratum

Une erreur s'est glissée dans notre article de la semaine passée consacré à la marche sportive organisée par le laboratoire Dafra Pharma pour ses 25 ans (LSA numéro 4127 du jeudi 26 mai 2022). Contrairement à notre indication, il y avait 225 participants et non 1225. Toutes nos excuses à l'organisateur pour cette méprise, ainsi qu'à nos lecteurs.

FOOTBALL

Les Diables-Rouges changent de maillot

L'équipementier des Diables-Rouges, la marque italienne Macron, a confectionné un nouveau jeu de maillots pour la bande à Paul Put. Il a été présenté le samedi 28 mai dernier au siège de la FECOFOOT (Fédération congolaise de football) en marge d'un échange entre son président et la presse sportive.

Le nouveau maillot, qui présente quelques nouveautés, est assez simple, sobre, ce qui «fait sa beauté» pour ses concepteurs. Il reste dominé par les couleurs traditionnelles du drapeau national à l'instar des présents et se décline en quatre versions avec le même design, mais la couleur principale varie. La tunique "Domicile" est traditionnellement rouge. Les trois autres ont comme couleur dominante, le blanc, le jaune et enfin le vert.

La grande innovation perceptible sur ce nouveau maillot est le col polo qui «apporte une touche d'élégance» et la bande verticale large au milieu, de l'ancien maillot, remplacée par une bande moins large en forme de cravate avec deux couleurs.

Le logo de l'équipementier, un écusson aux couleurs tricolo-



Les quatre versions du maillot officiel des sélections nationales

re congolaises avec son emblème (un lion sur un ballon) surmonté d'une étoile symbole de l'unique titre continental des Diables-Rouges sont des références nationales. Des shorts assortis, également personnalisés viennent compléter les tenues de compétition.

Quête de qualification

Ce maillot sera porté par toutes les sélections nationales, a indiqué Jean-Guy Blaise Mayolas lors de l'échange qu'il a eu avec les journalistes sportifs. La première à l'étranger est, bien sûr, l'équipe nationale seniors A, ce samedi 4 juin à Bamako, face au Mali, pour le

compte des éliminatoires de la CAN 2023 avec comme objectif la qualification. «Après avoir raté deux CAN de suite, le Congo doit être présent en 2023 en Côte d'Ivoire. L'enjeu est là, et je dirai mieux, l'urgence est là», a souligné le président de la FECOFOOT.

Le contrat entre la marque Macron et la FECOFOOT est d'une durée de trois ans et comporterait des clauses de confidentialité que doivent respecter les deux parties.

G.-S.M.

EUROPE

Real Madrid ou le club des miracles renouvelés

L'UEFA a bouclé sa saison sportive continentale en beauté à Paris (France). En se donnant un nouveau champion des clubs: Real Madrid, qui succède à Chelsea. Formidable, Real Madrid! Le prestigieux club espagnol, détenteur du record de victoires en Ligue des champions, a eu cette saison le miracle pour parrain, dirait l'autre. Comme lors des étapes précédentes, il a donné en finale à Paris face au FC Liverpool, l'impression de ne pas appréhender son sujet. La stature de son adversaire en imposait. Et l'on s'est demandé un peu à quelle sauce il serait mangé par l'ogre Liverpool qui a fait feu de tout bois comme pour prouver qu'il n'était pas PSG, Chelsea ou Manchester City, les précédentes victimes du Real Madrid. Les débuts tonitruants de Liverpool ont déstabilisé le Real Madrid. Qui ne savait plus sur quel pied danser. Il était devenu quelconque, nerveux. Mais pour n'en avoir pas profité, surtout à cause de Thibault Cour-

tois, le gardien de but du Real qui était infranchissable, Liverpool l'aura appris à ses dépens, une fois les carottes cuites. Au début de la seconde période, on a senti la révolte dans les

était ainsi en huitièmes de finale face au PSG, en quarts de finale face à Chelsea et en demi-finales contre Manchester City.

Real Madrid est donc champi-



Real Madrid est champion d'Europe pour la quatorzième fois

rangs du Real. C'est dans cet état que Vinicius Junior a expédié du pied le ballon dans les filets de Liverpool : 1-0. Voilà l'inattendu, la gifle, le défi, le miracle que le Real Madrid a habitué à réaliser cette saison en Ligue des champions. Il en

on d'Europe pour la quatorzième fois, le cinquième sacre lors des dix dernières éditions. Il est maître de l'Europe et a donc soulevé la Coupes aux longues oreilles.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

PARCOURS

Deux Congolais couronnés avec WAC du Maroc

La Ligue africaine des champions a couronné, lundi 30 mai dernier le WAC du Maroc, cinq ans après son dernier sacre (le deuxième de l'histoire du club) dans cette compétition. Deux de nos compatriotes figurent parmi les heureux couronnés : Guy Mbenza et Juvhel Tsoumou. Ils y évoluent depuis 2021. En qualité d'attaquants. Tous les deux ont contribué au succès du WAC. Tant en championnat marocain qu'en Ligue des champions. Ils se sont souvent mis en exergue, surtout l'avant-centre Guy Mbenza, sous la direction de l'entraîneur Walid Regragui.

A l'entame de la Ligue des champions, le WAC a eu raison des Ghanéens du Hearts Of Oak. Au sortir de ce tour, il a été logé dans un groupe que le club a dominé en terminant premier avec 5 victoires sur six matchs disputés. Le WAC a ensuite cloué en quarts de finale les Algériens de Chabab Belouizdad, et les Angolais de Petro Atletico (3-1 et 1-1). Avant de remporter la finale face à Al Ahly du Caire (2-0) à Casablanca, réalisant son objectif : un troisième sacre de son histoire.

DECISION DE JUSTICE

Affaire Abbé Alain Loemba Makosso contre Silla Autin Guillard

Il a été rendu par la 1^{ère} chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, le 29 décembre 2020, la décision n°1000/2020, Répertoire n°132, dont la teneur suit :

APRES EN AVOIR DELIBERE CONFORMEMENT A LA LOI SUR L'ACTION POLITIQUE

Attendu que le nommé SILLA Autin Guillard a été cité à comparaître devant la première chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, sous la prévention d'avoir à Pointe-Noire, courant 2020, depuis temps non prescrit, fait une dénonciation calomnieuse à l'encontre de l'Abbé Alain LOEMBA MAKOSSO, en le dénonçant auprès du Nonce Apostolique qu'il a sexuellement agressé son cousin NSANGO Poussy ;
Fait prévus et punis par l'article 373 du code pénal ;

Sur les faits de la cause

Attendu qu'il résulte des procès-verbaux de la gendarmerie et des pièces produites au présent dossier les faits suivants :

Que courant début juin 2020, l'Abbé Alain LOEMBA MAKOSSO, Vicaire Général de l'archidiocèse de Pointe-Noire était informé par le petit-frère du sieur NSANGO Poussy que ce dernier aurait porté plainte contre lui au Parquet de Paris pour agression sexuelle. Cette même information, lui était répétée par Monseigneur PORTELLA ;

Que suite à cela, il demandait à l'Abbé Ulrich qui connaissait bien NSANGO Poussy, d'entrer en contact avec lui pour savoir ce qu'il en était exactement ;

Que celui-ci pour sa part aurait déclaré qu'il n'était pour rien dans cette affaire et qu'il s'agissait plutôt de son cousin SILA Autin Guillard qui souhaitait se venger de lui avec la complicité de plusieurs prêtres ;

Qu'en date du 10 juin 2020, NSANGO Poussy appelait directement par téléphone l'Abbé Alain LOEMBA MAKOSSO pour lui confirmer ses déclarations et pour preuve, il envoyait via whatsapp la copie de la plainte de SILA Autin Guillard ;

Quelques temps après, à la demande de l'Abbé Alain LOEMBA MAKOSSO, SILA Autin Guillard se présentait à lui en présence de deux autres prêtres et de deux jeunes de la paroisse Christ Roi, il niait ne pas être à l'origine de cette histoire, puis aurait avoué les faits après avoir entendu l'enregistrement audio de sa conversation avec NSANGO Poussy ;

Qu'à son tour, SILA Autin Guillard accusait ce dernier de l'avoir demandé de rédiger ladite plainte ;

Que curieusement, après avoir demandé pardon au curé, SILA Autin Guillard dans la même soirée saisissait le Nonce apostolique pour lui faire savoir qu'il l'avait fait arrêter par des gens pour l'agresser ;

Que devant cette attitude et toute la mauvaise propagande dont il fait l'objet sur les réseaux sociaux, l'Abbé Alain LOEMBA MAKOSSO décidait de déposer une plainte contre SILA Autin Guillard ;

Sur la responsabilité pénale du prévenu sur la culpabilité

Attendu que le prévenu SILA AUTIN Guillard est poursuivi pour répondre du délit de dénonciation calomnieuse ;
Attendu que l'article 373, alinéa 1^{er} du code pénal dispose : «*Quiconque aura, par quelque moyen que ce soit, fait une dénonciation calomnieuse contre un ou plusieurs individus, aux officiers de justice ou de police administrative ou judiciaire, ou à toute autorité ayant le pouvoir d'y donner suite ou de saisir l'autorité compétente, ou encore aux supérieurs hiérarchiques ou aux employeurs du dénoncé, sera puni d'un emprisonnement de six à cinq ans et d'une amende de 50.000 à 1.500.000 Francs*» ;

Que la dénonciation calomnieuse est le fait de dénoncer

aux autorités ou aux supérieurs hiérarchiques ou encore employeurs, un fait que l'on sait inexact ou repréhensible dans le but d'entraîner des poursuites ou des conséquences défavorables pour la personne à qui on l'impute ;

Que la caractérisation de cette infraction suppose qu'il y est au préalable une dénonciation faite contre une personne dénommée, que celle-ci ai été adressée à une autorité pouvant y donner suite, que le fait dénoncé ait été faux et enfin, il est nécessaire sinon primordial que l'agent pénal ai été de mauvaise foi ;

Attendu qu'en l'espèce, il ressort des procès-verbaux de la gendarmerie, corroborés par les messages produits au dossier par Maître Lionel KALINA MENGA, Avocat à la Cour, conseil de l'Abbé Alain LOEMBA MAKOSSO et des messages écrits et audios whatsapp contenus dans le téléphone portable de marque HUAWEI (pièce à conviction) du prévenu SILA Autin Guillard et NSANGO Poussy d'une part et d'autre part avec NSANGO Michel, que le prévenu SILA Autin Guillard agissant de concert avec son cousin NSANGO Poussy et son oncle NSANGO Michel ont fait dénonciation contre la personne nommée LOEMBA MAKOSSO Alain, Vicaire Général du diocèse de Pointe-Noire ;

Qu'il ressort bel et bien des différents messages, que l'objectif visé par le prévenu SILA Autin Guillard et que l'objectif visé par le prévenu SILA Autin Guillard et de ses «complices» est d'obtenir des sanctions et de porter atteinte à l'honneur de l'Abbé Alain LOEMBA MAKOSSO ;

Qu'en outre, l'examen minutieux du contenu de l'unique pièce à conviction démontre que les actes d'agression sexuelle reprochés à la partie civile sont totalement imaginaires tant qu'à l'endroit du prévenu SILA Autin Guillard qu'envers son cousin NSANGO Poussy ;

Que pis encore, cette propagande portant sur des faits inexacts s'est faite également sur les réseaux sociaux pour augmenter le discrédit sur la personne de l'Abbé Alain LOEMBA MAKOSSO ;

Qu'enfin, l'attitude du prévenu SILA Autin Guillard consistant à se soustraire de la justice et le fait d'avoir pleinement conscience qu'il dénonçait des faits inexacts suffisent à caractériser l'intention coupable et manifeste de celui-ci ;

Que par conséquent, tous les éléments constitutifs du délit de dénonciation calomnieuse sont réunis ;

Qu'il sied de retenir le prévenu susnommé dans les liens de ladite prévention et de le déclarer coupable du délit mis à sa charge ;

Sur la répression

Attendu qu'aux termes de l'alinéa 1^{er} de l'article 373 du code pénal, le coupable de la dénonciation calomnieuse est puni d'un emprisonnement de 6 mois à 5 ans et d'une amende de 50.000 à 1.500.000 Francs CFA ;

Attendu qu'en l'espèce, le prévenu SILA Autin Guillard a été retenu dans les liens de la prévention de dénonciation calomnieuse ;

Que tenant compte des circonstances de la commission des faits et de sa soustraction à la justice, il convient de le condamner au maximum de la peine susvisée et de décerner mandat d'arrêt contre lui à l'audience conformément aux dispositions d l'article 400-1 du code de procédure pénale : «*Dans le cas visé à l'article 399 alinéa 1er s'il s'agit d'un délit de droit commun et si la peine prononcée est au moins six mois d'emprisonnement, le Tribunal peut par décision spéciale et motivée, décerner mandat de dépôt ou d'arrêt contre le prévenu*» ;

Attendu en outre qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 373 du code pénal : «*Le Tribunal pourra, en outre ordonner l'insertion du jugement intégralement ou par extrait dans un ou plusieurs journaux et aux frais du condamné*» ;

Qu'il y a lieu d'ordonner l'insertion du dispositif du présent jugement dans les journaux «Semaine Africaine» et «dépêches de Brazzaville» aux frais de SILA Autin Guillard ;

Sur l'action civile

Attendu que l'article 353-1 du code de procédure pénale dispose : «*Toute personne qui, conformément à l'article 2, prétend avoir été lésée par un délit, peut, si elle ne l'a déjà fait, se constituer partie civile à l'audience même*» ;

Attendu qu'en l'espèce, l'Abbé Alain LOEMBA MAKOSSO s'est constitué partie civile ;

Qu'il sied de le recevoir en sa constitution de partie civile pour avoir été faite avant les réquisitions du ministère public sur le fond conformément à l'article 356 du code de procédure pénale ;

Attendu en outre qu'il a demandé au titre de ses intérêts civils, le paiement d'un franc symbolique ;

Qu'il sied également de faire droit à sa demande compte tenu du préjudice moral considérable causé par les agissements délictueux de prévenu SILA Autin Guillard à son endroit ;

Sur la nature du jugement

Attendu que l'article 422 du code de procédure pénale dispose : «*Sauf les cas prévus par les articles 344, 345, 346, 349, 350, 351 et 359, toute personne régulièrement citée qui ne comparait pas au jour et à l'heure fixés par la citation est jugée par défaut, ainsi qu'il est dit à l'article 347*» ;

Attendu qu'en l'espèce, le prévenu SILA Autin Guillard n'a daigné comparaître ;

Qu'il y a lieu de prononcer le présent jugement sera rendu par défaut à son égard ;

Sur les dépens

Attendu que l'article 408-1 du code de procédure pénale dispose : «*Tout jugement de condamnation rendu contre le prévenu et éventuellement contre la partie civile responsable les condamnés aux frais et dépens envers l'état. Il se prononce à l'égard du prévenu sur la durée de la contrainte par corps comme il est prescrit aux articles 740 et suivant*» ;

Attendu que dans le cas présent, le prévenu SILA Autin Guillard sera condamné ;

Qu'il sied également de le condamner aux dépens ;

Par ces motifs

Statuant publiquement, par défaut à l'égard de SILA Autin Guillard, en matière correctionnelle et en premier ressort ;

Sur l'action publique

Déclare SILA Autin Guillard coupable du délit de dénonciation calomnieuse mis à sa charge ;

En répression, lui faisant application de la loi ;

Le condamne à la peine de 5 ans d'emprisonnement et celle de 1.500.000 F CFA d'amende ferme ;

Sur l'action civile

En la forme : Reçoit Alain LOEMBA MAKOSSO en sa constitution de partie civile ;

Au fond : L'en dit bien fondé ;

Condamne SILA Autin Guillard au paiement d'un franc symbolique ;

Condamne en outre SILA Autin Guillard aux dépens ;
Fixe la durée de la contrainte par corps à 3 mois pour les frais de justice et les dépens et à 12 mois pour le recouvrement de l'amende ;

Ordonne l'insertion du dispositif du présent jugement aux journaux «Semaine Africaine» et «les dépêches de Brazzaville» aux frais de SILA Autin Guillard ;

Le tout en application des articles 52, 373 alinéa 1er et 2 du code pénal, 2, 353-1, 400-1, 408-1, 422-1, 740, 741, 742, 743 et 744 du code de procédure pénale ;

Ainsi fait jugé et prononcé en audience publique les jour, mois et an que dessus ;

En foi de quoi, le présent jugement a été signé après lecture faite par Monsieur le président qui l'a rendu et par le greffier.



**Alors,
on fait quoi
aujourd'hui**

MTN

Po na yo / Samu na nge

Vos attentes, près de notre cœur

y'ello chers abonnés,

Je suis heureux de vous informer d'une innovation majeure que nous avons introduite afin que vous puissiez profiter au mieux de vos bonus internet.

Désormais, la vitesse de votre bonus internet est identique à celle de votre forfait internet activé. Ce qui veut dire que le bonus aura la même vitesse de connexion que celle du forfait internet activé.

Par ailleurs, lorsque vous activez un forfait chez MTN Congo, vous avez la possibilité de choisir la vitesse de votre connexion. MTN Congo en propose trois types :

- Vitesse Ultrarapide
- Vitesse Rapide
- Vitesse Modérée

Avec ce changement, vous bénéficierez d'une meilleure expérience de navigation internet sur notre réseau 4G.

Merci pour votre fidélité.

Ayham Moussa

Directeur Général MTN Congo